



National Research Council  
Canada

Conseil national de recherches  
Canada

Administrative Services  
and Property Management  
Branch

Direction des services  
administratifs et  
gestion de l'immobilier



**Addendum / Addenda**

No./N <sup>o</sup> 1
-------------------------

Project Description / Description de projet  BOU - Réfection de l'enveloppe thermiques et remplacement des ouvertures vitrées, 75 de Mortagne Boucherville		
Solicitation No./ No de sollicitation  16-22004	Project No./N <sup>o</sup> de projet	W.O. No./N <sup>o</sup> d'ordre de travail
Project Engineer / Ingénieur de projet  Martin Legris		Date  9 mai 2016
<p><b>Notice:</b> This addendum shall form part of the tender documents and all conditions shall apply and be read in conjunction with the original plans and specifications.</p>		<p><b>Nota:</b> Cet addenda fait partie intégrale des dossiers d'appel d'offres; toutes les conditions énoncées doivent être lues et appliquées en conjonction avec les plans et les devis originaux.</p>

1. Voir addenda No 1 Architecture émis le 9 mai par Martin Desgagné, B. Arch.
  - a. Référence dossier architecte B15-1366 – Points soulevés et discutés au moment des visites
  - b. Reference Addenda A1- dessins

END / FIN

**MAÎTRE DE L'OUVRAGE**

NRC-CNRC M. Martin Legris

**À TOUS LES SOUMISSIONNAIRES.**

Référence : Appel d'offre émis par le SEAO 28-04-2016

**OUVRAGE : No. Sollicitation 16-22004**

Travaux : Réfection de l'enveloppe thermique et remplacement des ouvertures vitrées sur le bâtiment du 75 Boul. De Mortagne Boucherville.

**Important :**

Le présent ADDENDA a pour but de vous informer des principaux éléments qui ont été discutés au moment des visites du 03 et du 05 Mai 2016 ainsi qu'aux questions par communication téléphoniques adressées directement à nos bureaux par les soumissionnaires et des fournisseurs.

Ces informations sont complémentaires aux plans et devis du professionnel émis pour cet appel d'offre.

Référence : Plans émis pour l'appel d'offre du 2016-03-10 mais en disponibilité sur le SEAO en date du 2016-04-28.

**Points soulevés et discutés au moment des visites :**

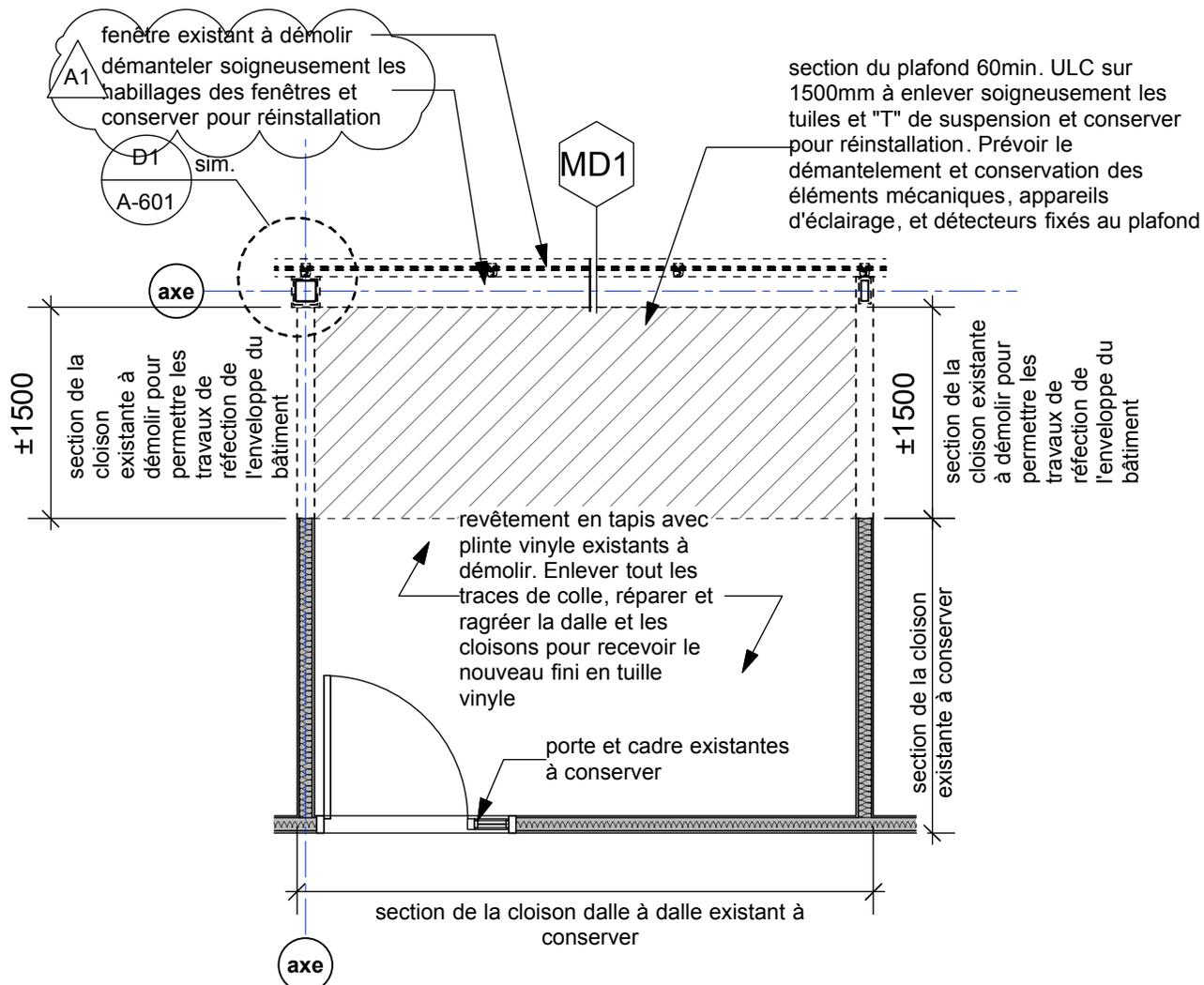
- 1- Les soumissionnaires doivent se référer aux documents de l'appel d'offre pour le respect des dates concernant la présentation des matériaux en équivalence ainsi que pour la date de dépôt de leur soumission ainsi que pour la publication du résultat.
- 2- L'architecte demande aux soumissionnaires que les équivalences de produits en référence aux plans et devis devront lui être présenté avant la date du 09-05-2016 par courriel par le distributeur et ou le manufacturier. Cette date butoir est exigé par le professionnel dans le but d'établir un délai afin que le professionnel puisse vérifier les fiches techniques des produits qui lui seront soumis. Suite à l'analyser des fiches techniques le professionnel va émettre une acceptation d'équivalence par courriel au distributeur et ou le fabricant.
- 3- Sécurité des lieux et du site : Le chemin d'accès pour les véhicules par le Boul. De Mortagne au stationnement en devanture du bâtiment doit être libre et sécuritaire en tout temps. Également l'entrée principale au bâtiment doit être libre et sécuritaire en tout temps pour les piétons. L'entrepreneur doit prévoir de la signalisation sur le site pour diriger les usagers devant l'entrée.
- 4- Sécurité incendie : L'entrepreneur doit communiquer en tout temps avec le gestionnaire de l'immeuble pour tout les travaux pouvant affecter la sécurité incendie de l'immeuble. Prévoir un délais d'avertissement de ( 3 ) jours ouvrables avant de procéder à de tel travaux.
- 5- Normes de sécurité d'autorisation des travailleurs et des intervenants de l'entrepreneur sur le site du CNRC : Le code de sécurité applicable pour ce bâtiment fédéral est de grade 3, ( fiabilité ), soit une étude d'enquête sur les cinq (5) dernières années. À l'octroi du mandat à l'entrepreneur il doit présenter la liste des intervenants pour obtenir les autorisations.
- 6- Mobilisation de l'entrepreneur sur le site pendant les travaux : L'entrepreneur doit se mobiliser sur le site tel qu'indiqué aux plans et devis. Accès de ses véhicules par l'arrière du site. Il ne doit pas prévoir de travaux pour permettre l'aménagement d'un stationnement pour les véhicules, ( déjà existant ).
- 7- Gestion du remisage des panneaux d'aluminium façonnés existants : Les panneaux demeurent sous la responsabilité de l'entrepreneur en tout temps. Il se doit d'entreposer ces panneaux selon les recommandations du distributeur et ou du manufacturier , soit Alpolic et Vic West.
- 8- L'entrepreneur doit prévoir que l'ensemble de l'envergure des travaux à réalisés soit fait en phasage et que les usagers de l'immeuble demeurent opérationnels en tout temps. Des déménagements sectoriels sont à prévoir et seront planifiés en assistance au gestionnaire de l'immeuble. À coord. en début de mandat.
- 9- Travaux électrique sur les murs ext. et int. de la zone des travaux : L'entrepreneur doit prévoir que du démantèlement temporaire dans les bureaux pour les prises d'alimentation électrique et de réinstaller ces prises aux mêmes endroits suite aux travaux. À coord. avec le gestionnaire de l'immeuble.
- 10- Travaux de ventilation sur les murs intérieurs de la zone des travaux : L'entrepreneur doit prévoir aucuns travaux de ventilation sur le réseau de distribution dans les bureaux.
- 11- Travaux pour les gicleurs dans les bureaux : L'entrepreneur ne doit pas prévoir de travaux sur le réseau et les têtes des gicleurs, il doit que prévoir de la protection.
- 12- Remplacement des panneaux d'aluminium abîmés : L'entrepreneur doit prévoir un nombre de 10 % de la superficie des panneaux à remplacer sur l'enveloppe. À la visite de démarrage des travaux le professionnel va effectuer sur place une inventaire de ces panneaux en présence de l'entrepreneur et du maître de l'ouvrage.
- 13- Caméras de surveillances : L'entrepreneur doit prévoir dans le secteur des travaux le démantèlement temporairement des caméras et de les repositionner suite aux travaux sur l'enveloppe.

- 14- Travaux de scarification des surfaces de béton existantes dans la zone des travaux : Le gestionnaire de l'immeuble va mettre à la disposition de l'entrepreneur l'alimentation électrique pour permettre que l'entrepreneur puisse scarifier les surfaces de béton suite à l'enlèvement du fini en tapis, pour préparer le plancher de béton pour recevoir la nouvelle tuile en vinyle.
- 15- Démantèlement des thermos existant : L'entrepreneur doit considérer que tous les thermos existants à démonter sont scellés sur le périmètre des ouvertures avec du scellant. Donc plus difficile à démonter.
- 16- Démantèlement des stores sur les fenêtres des bureaux : L'entrepreneur doit considérer qu'il doit démonter les stores existants et de les réinstaller suite aux travaux. À coord. avec le gestionnaire de l'immeuble.
- 17- Respect des normes parasismique : L'entrepreneur doit limiter les interventions sur les éléments pouvant être affecter par des travaux de mise aux normes pour le parasismique sur les appareils d'éclairages et les diffuseurs de ventilation. Il doit attacher ces éléments sans reprendre leur tige de fixation. Tout les appareils et ou diffuseurs qui seront démontés de leur fixation devront être réinstallés de leur fixation selon les normes parasismique.
- 18- Remplacement des plinthes de vinyles dans les bureaux affectés par les travaux sur l'enveloppe : L'entrepreneur doit prévoir de remplacer complètement toutes les plinthes de vinyle qui sont touchées par les travaux.
- 19- Travaux de peinture dans les bureaux : L'entrepreneur doit considérer qu'il doit refaire la peinture uniquement que sur les murs qui sont touchés par les travaux pour les bureaux que sont déjà rénové en tuile vinyle. Pour les bureaux à remplacer le fini de plancher, l'entrepreneur doit considérer qu'il doit refaire la peinture de toutes les cloisons. Peinture de même couleur que l'existant.
- 20- Travaux d'application de pulvérisation de l'uréthane. L'entrepreneur doit prévoir de la protection ext. pendant l'application de l'uréthane en chantier afin de protéger les voitures des usagers dans le stationnement.
- 21- Propagation des odeurs de solvant dans l'immeuble : L'entrepreneur doit coord. avec le professionnel et le gestionnaire de l'immeuble les travaux pouvant propager des odeurs pouvant affecter les prises d'airs du système de ventilation de l'immeuble.
- 22- Toiture : L'entrepreneur doit prévoir aucuns travaux sur l'étanchéité de la toiture. Le démantèlement des parapets ne touche pas l'étanchéité de l'enveloppe.
- 23- Travaux de réfection de l'aménagement paysagé. L'entrepreneur doit prévoir des travaux de terrassement, ( terre végétale et de tourbes sur une largeur de 16'-0" min. Sauf les zones abîmées par des manœuvres de machinerie.
- 24- Frais de gardiennage et d'escorte de sécurité au chantier : L'entrepreneur doit prévoir sous sa responsabilité tous les frais de sécurité en chantier si requis. Le client ne peut prévoir de fournir de l'assistance en sécurité pour la zone du chantier de l'entrepreneur . L'entrepreneur doit coord. avec le gestionnaire les moments critiques ou l'enveloppe du bâtiment peut être jugée vulnérable par le professionnel et le gestionnaire de l'immeuble.
- 25- Cloisons temporaires dans les bureaux et les corridors de circulation. L'entrepreneur doit prévoir des cloisons temporaires de protection de manière appropriée de manière à limiter au min, la propagation de la poussière. Prévoir aux endroits requis des portes temporaires conformes aux normes d'incendie pour la section près de la cage d'escalier et des portes de sorties d'urgences.
- 26- Clôture et ou barricade de protection temporaire dans l'immeuble : L'entrepreneur doit prévoir une barricade de protection dans le hall d'entrée pour permettre les travaux de démolition et de construction. Cette barricade doit être de pleine hauteur et de belle apparence. ( fini peinture ). Fixation de cloisons temporaire du plancher jusqu'en dessous de la poutrelle supérieure. L'entrepreneur doit s'assurez que cette cloison soit complètement étanche à la propagation de la poussière dans le reste de l'espace de l'aire de plancher du hall d'entrée. Ces lieux devront être propre en tout temps.

**Important :**

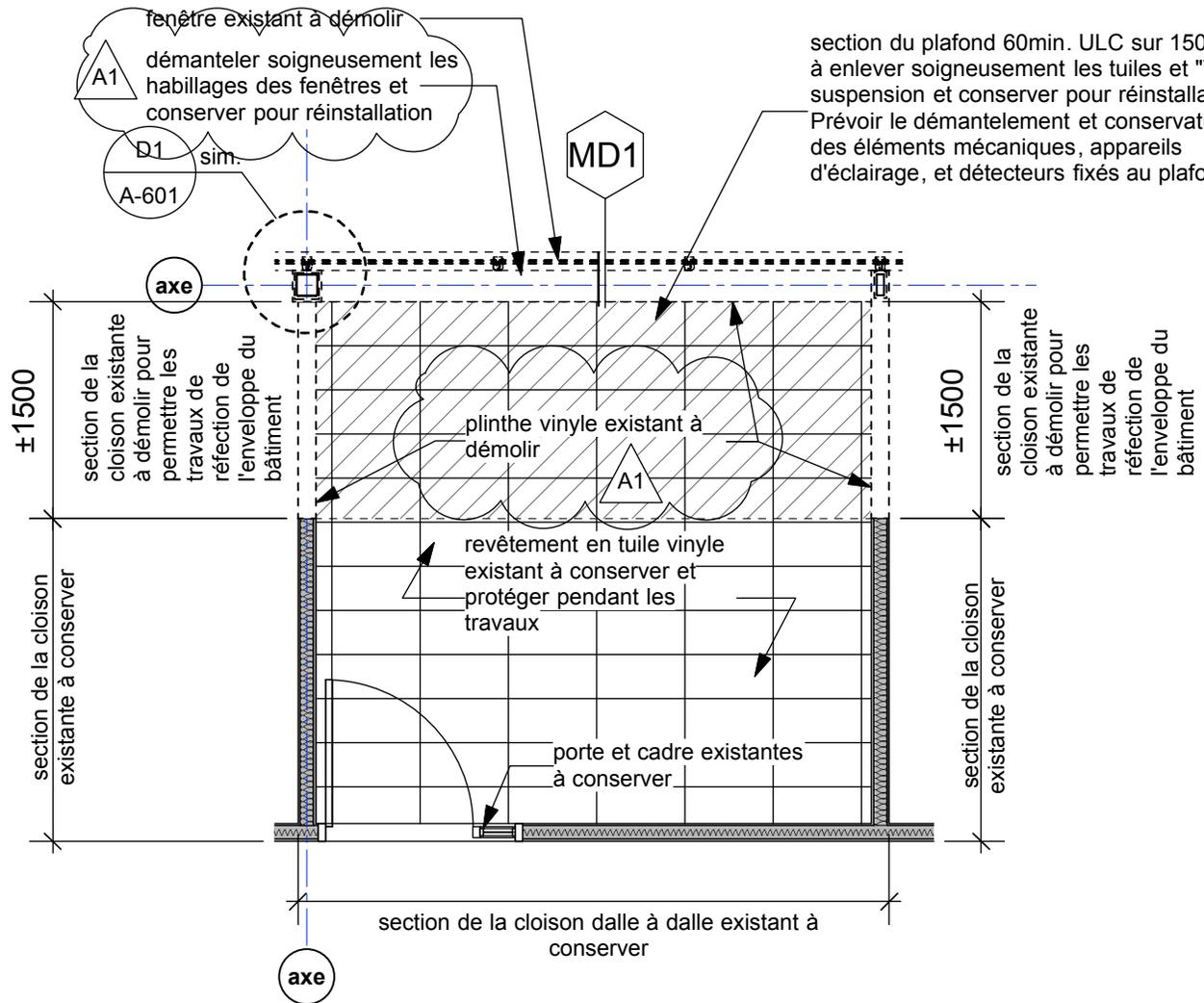
Pour toutes questions supplémentaires concernant le présent addenda du projet. Nous vous invitons à communiquer directement avec nous, soit par courriel ou par téléphone avec M. Martin Desgagné , B. Arch. chargé de projet. Courriel : [m.desgagne@mparchitecte.com](mailto:m.desgagne@mparchitecte.com)

<p><b>SIGNATURE</b></p> 	<p><b>DATE</b> 2016-05-06</p>	
<p>Document préparé par : <b>Martin Desgagné</b>, B. Arch. Chargé de projet</p>		



3  
AD-200

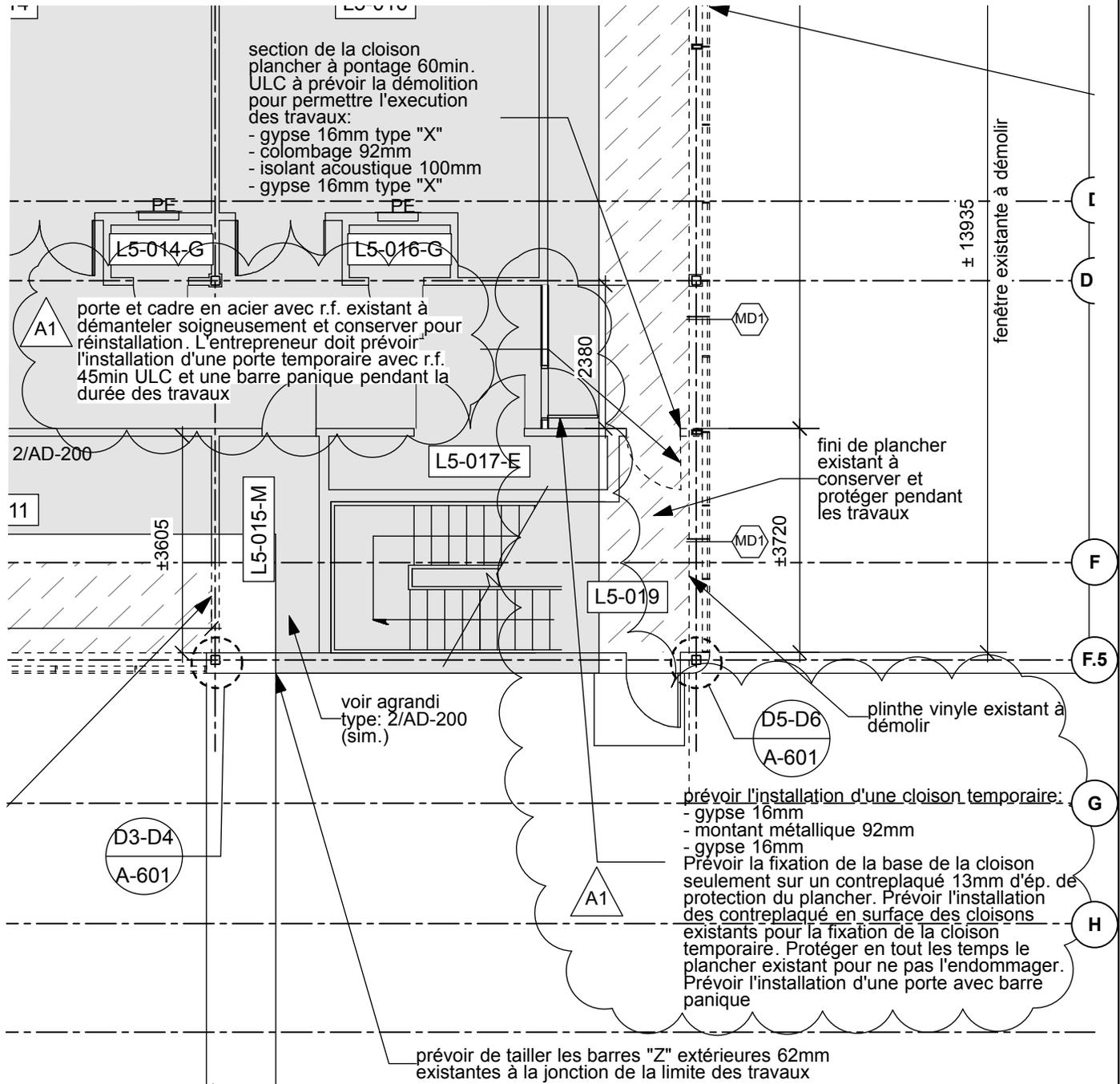
Plan de démolition salle (typique)  
Rénovation plancher et cloisons  
1:50

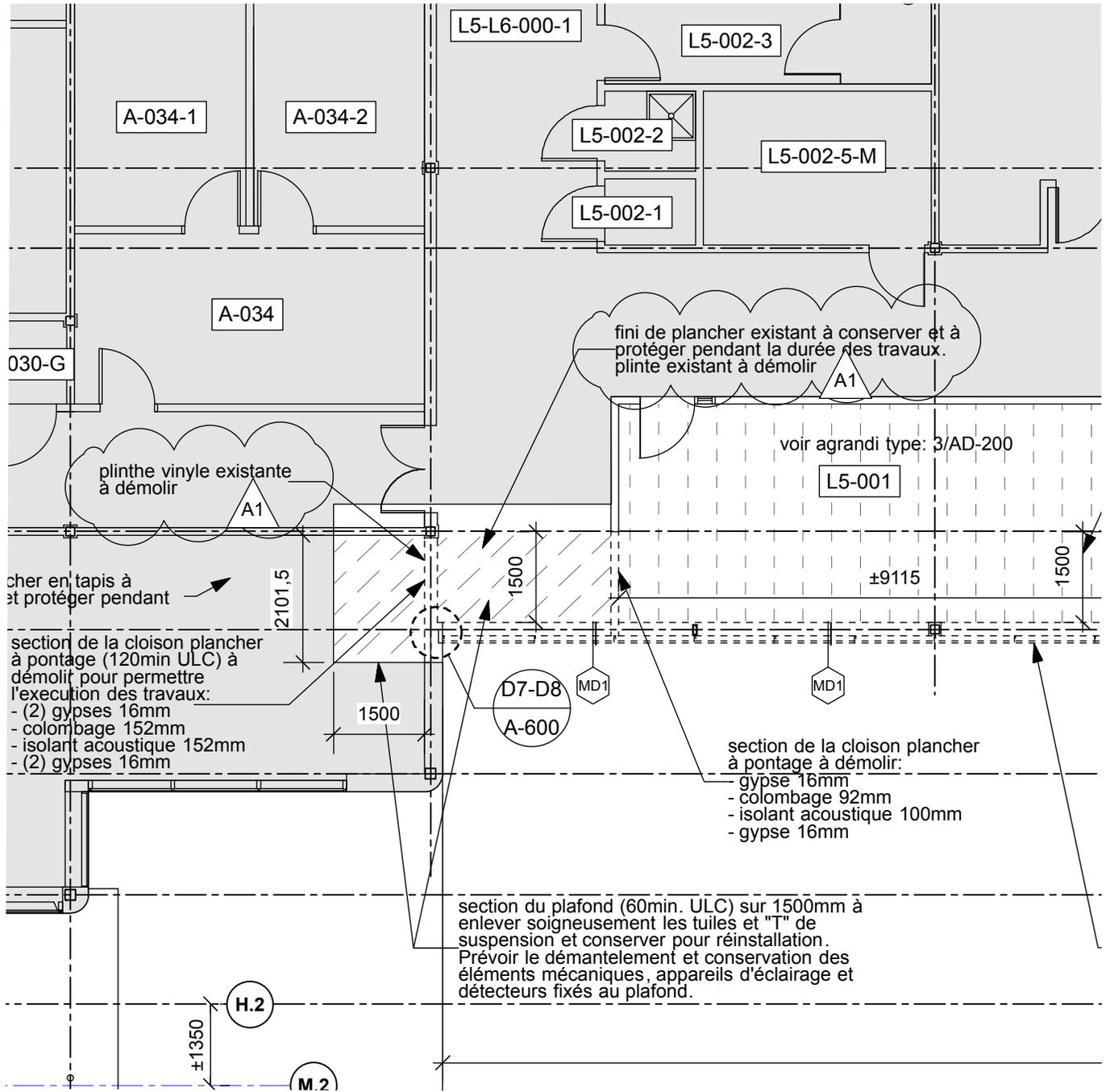


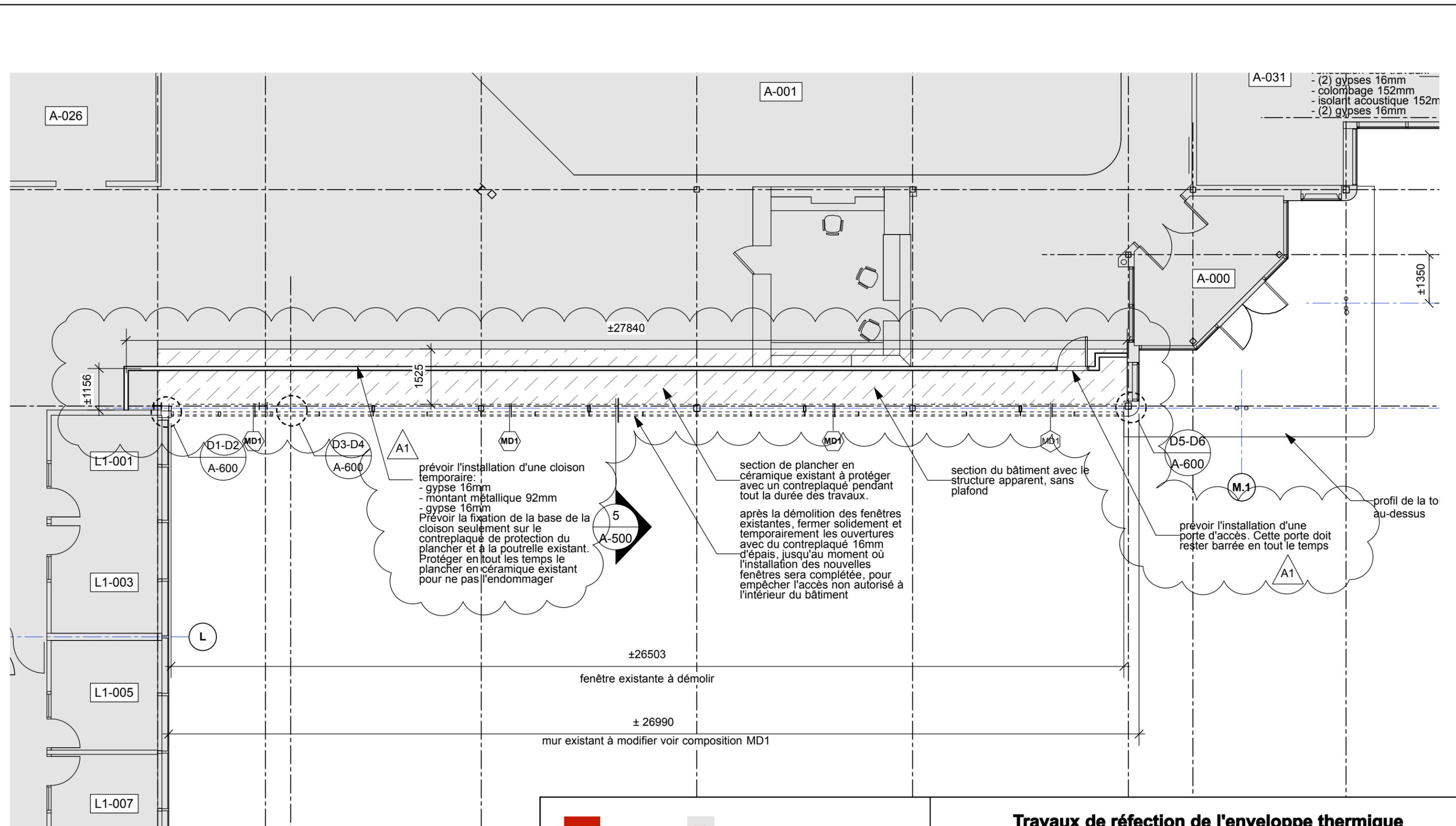
2  
AD-200

Plan de démolition salle (typique)  
Ragréage plancher et cloisons  
1:50









**Michel P érusse**  
 ARCHITECTE  
 t 450.641.3366  
 f 450.641.4440  
 info@mparchitecte.com  
 1190 Place Nobel | suite 201 | Boucherville  
 Québec | J4B 5L2

**Travaux de réfection de l'enveloppe thermique  
 C.N.R.C. de Boucherville - Façades 2003  
 75, boul. de Mortagne, Boucherville (Qc) J4B 6Y4**

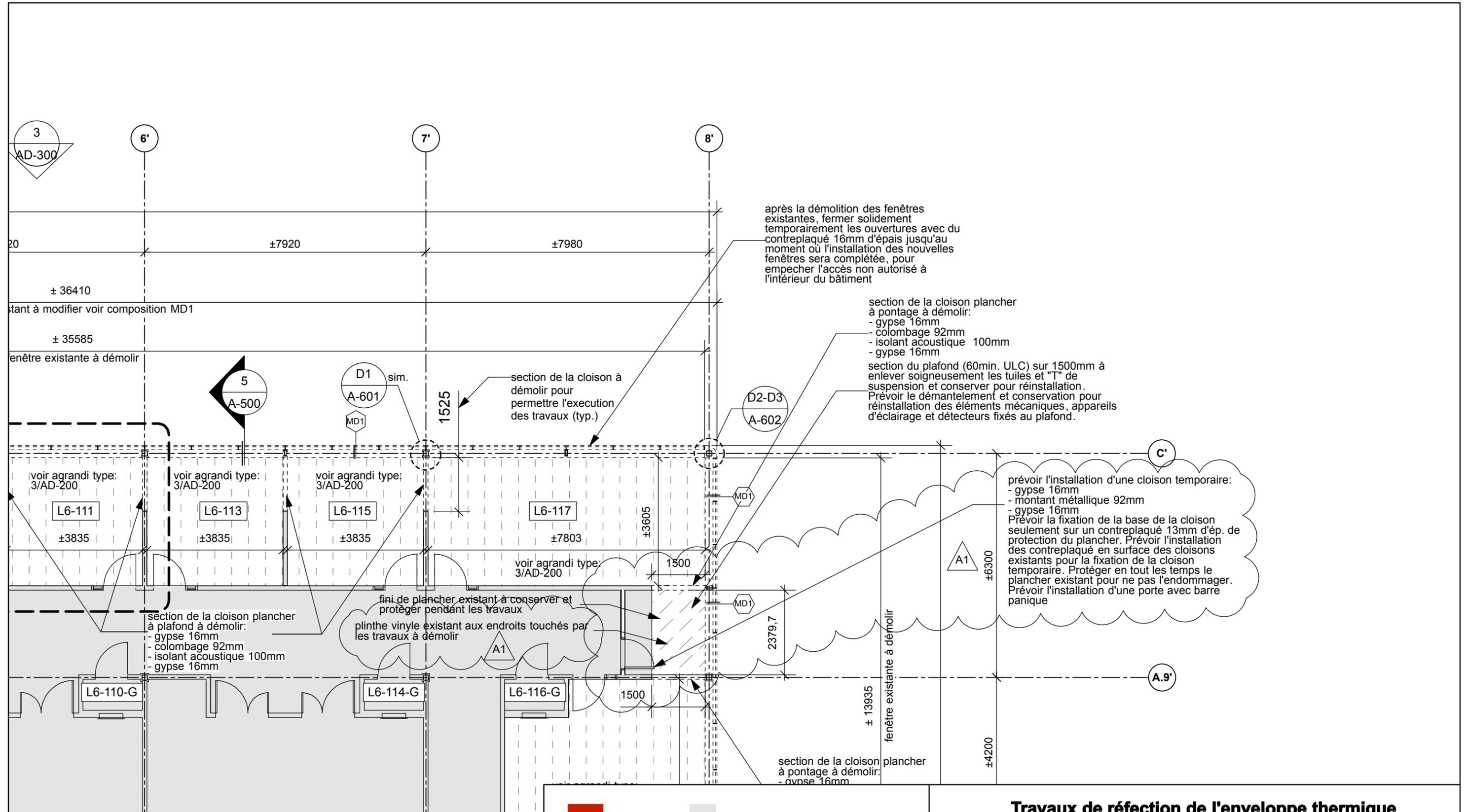
ÉCHELLE : 1 = 100

RÉFÉRENCE : 1 / AD-200

dossier : B15 1366

DATE: 06-05-2016

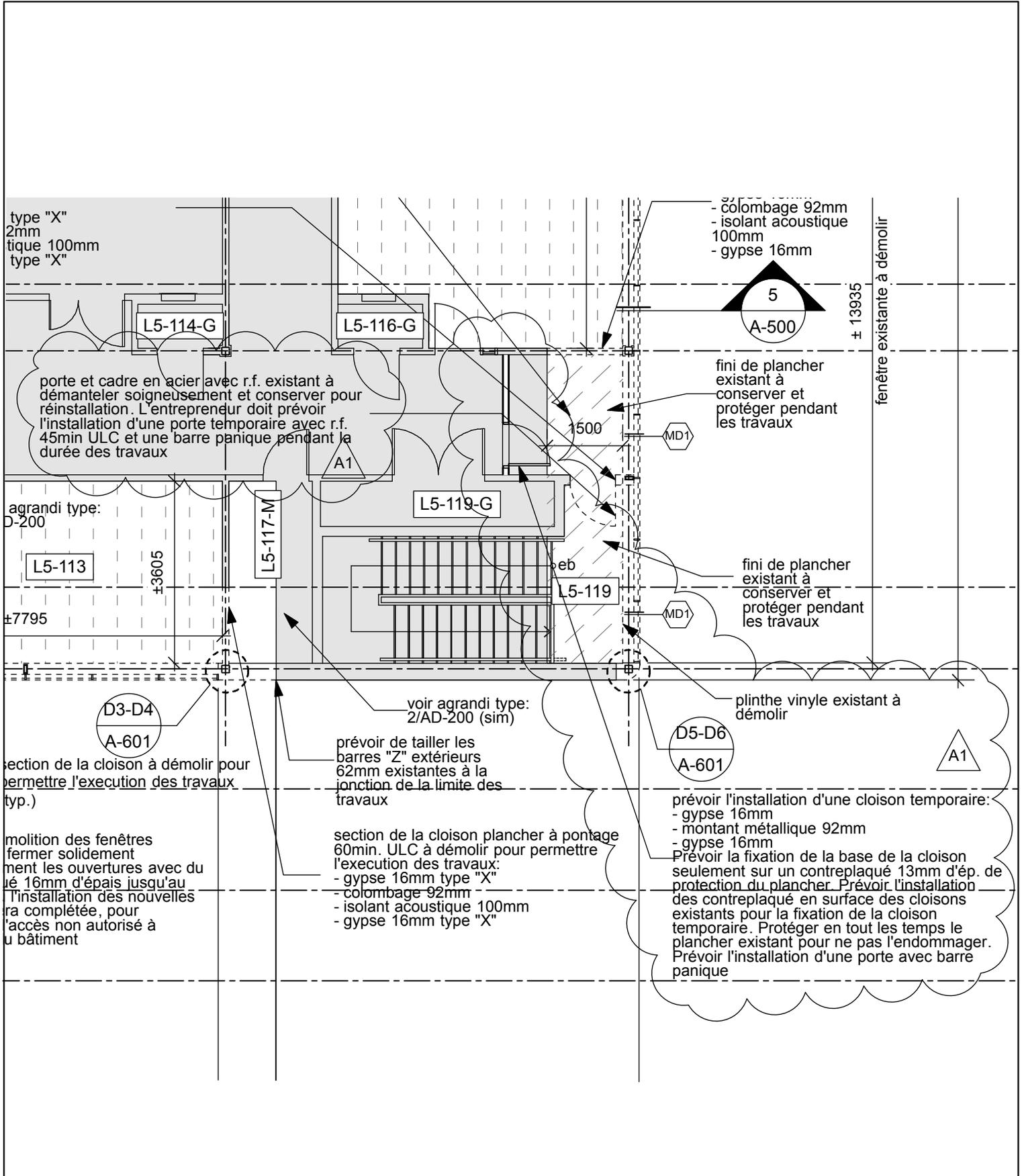
PAGE : 6 DE 27

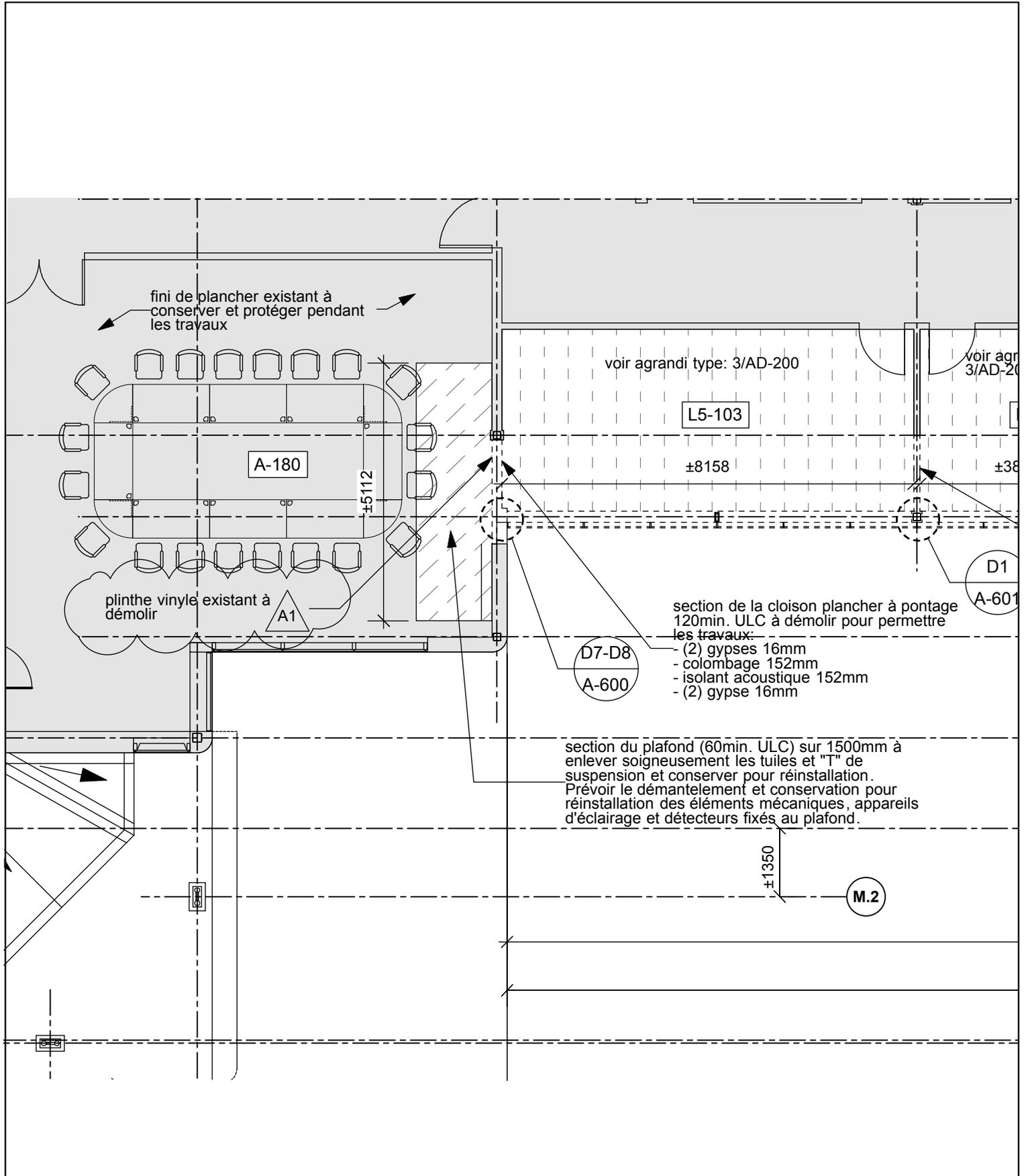


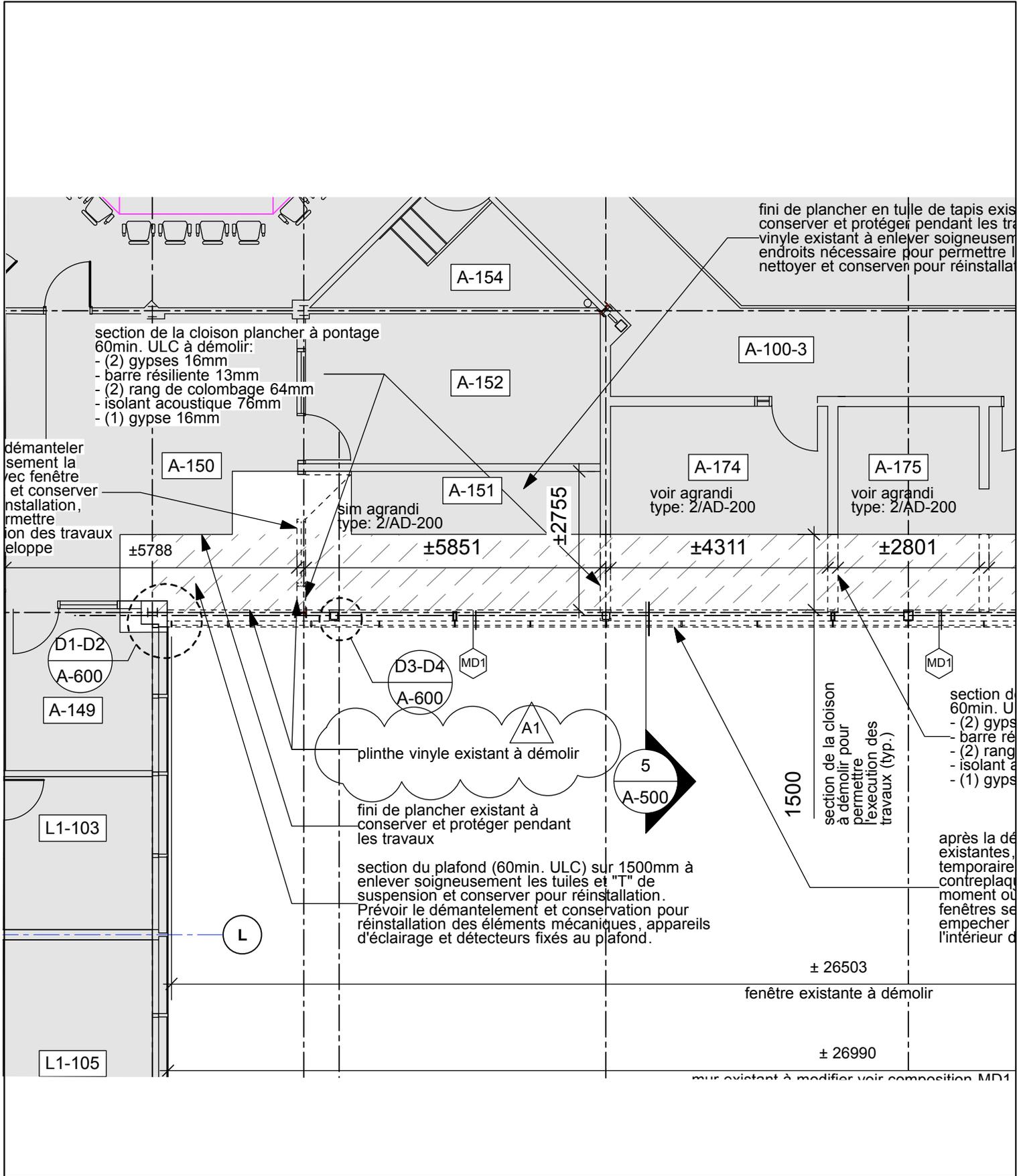
**Michel Pérusse**  
 ARCHITECTE  
 t 450.641.3366  
 f 450.641.4440  
 info@mparchitecte.com  
 1190 Place Nobel | suite 201 | Boucherville  
 Québec | J4B 5L2

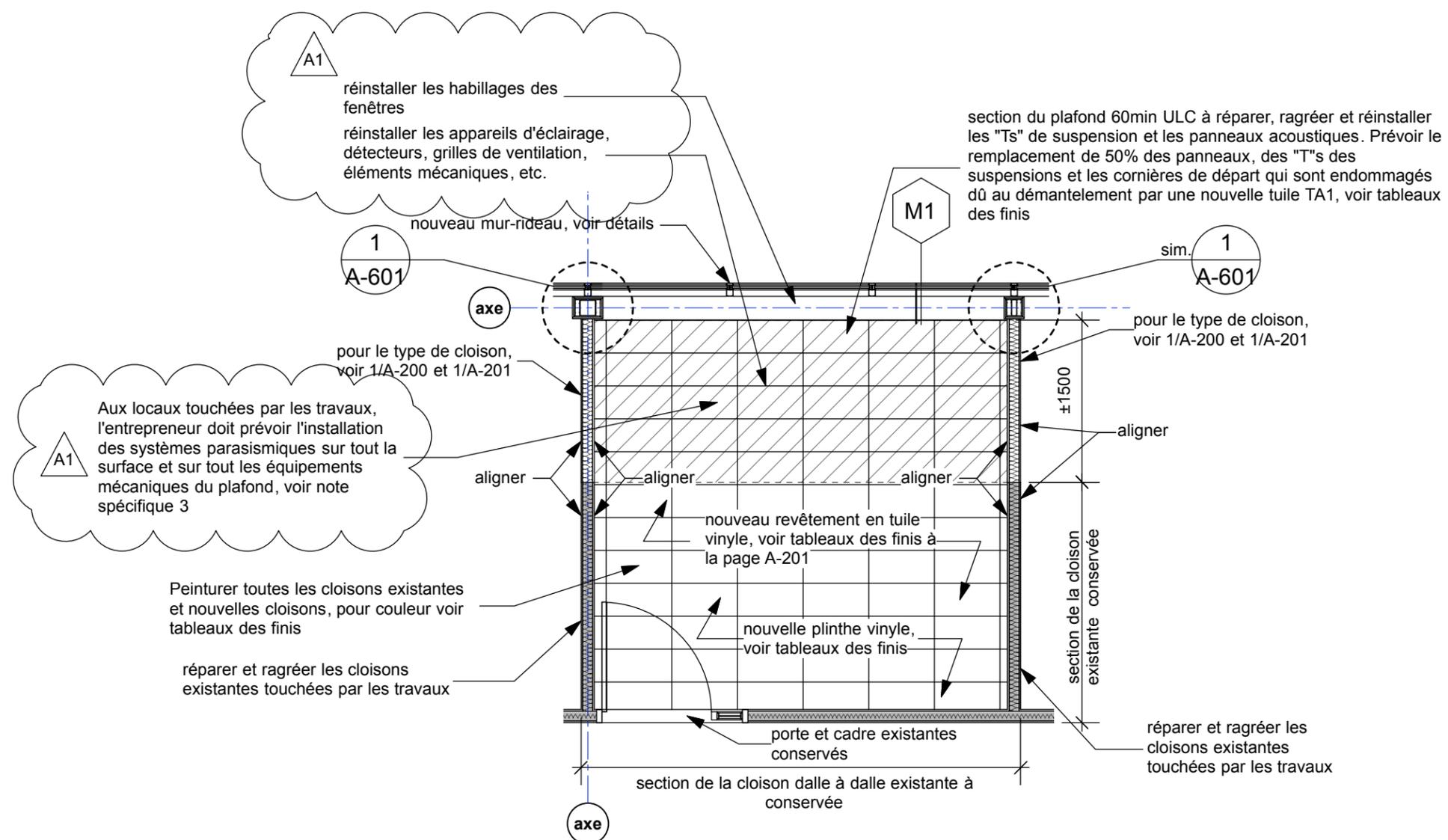
**Travaux de réfection de l'enveloppe thermique**  
**C.N.R.C. de Boucherville - Façades 2003**  
 75, boul. de Mortagne, Boucherville (Qc) J4B 6Y4

ÉCHELLE : 1 = 100		RÉFÉRENCE : 1 / AD-200
dossier : B15 1366	DATE: 06-05-2016	PAGE : 7 DE 27







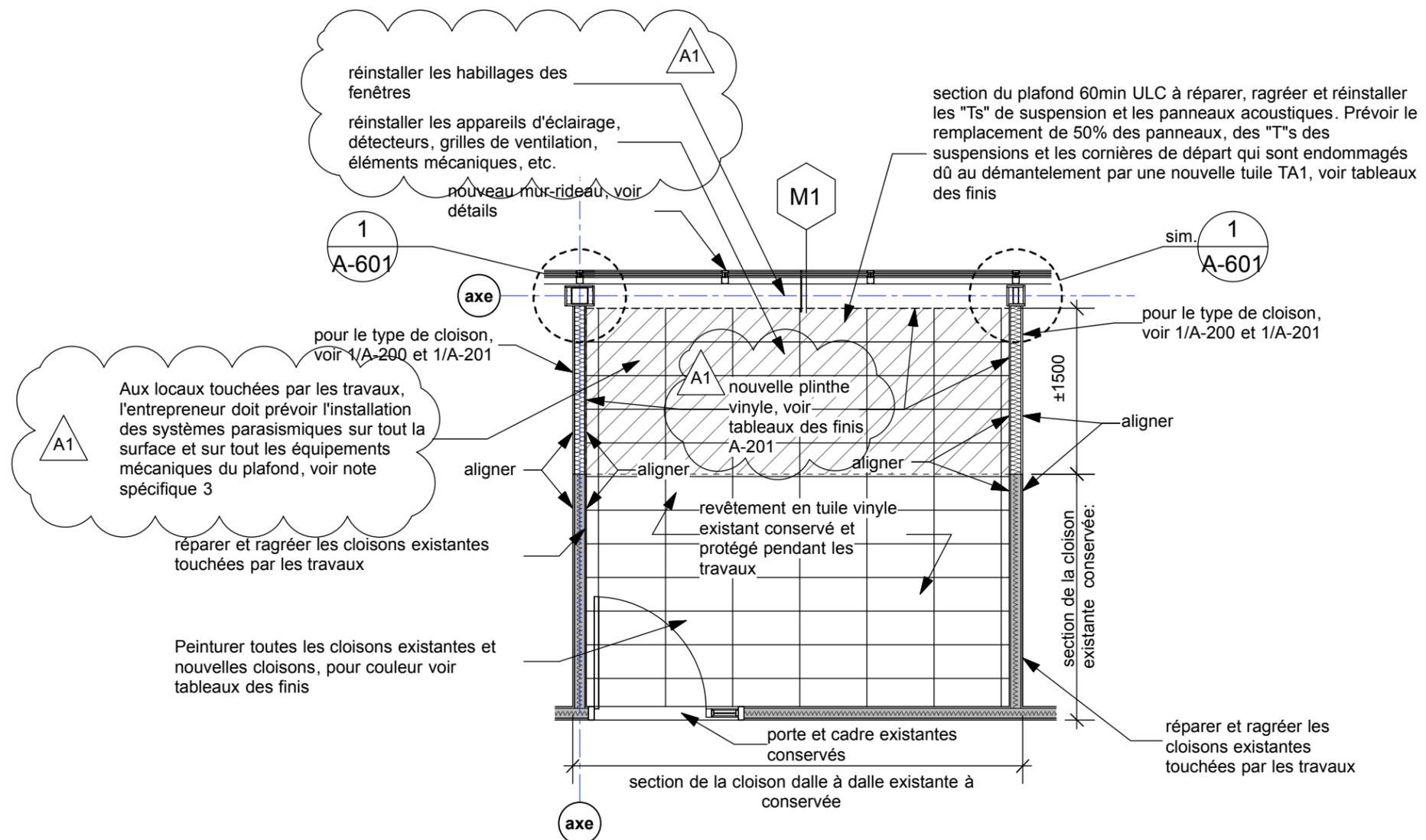


3 Plan de construction salle (typique)  
Rénovation plancher et cloisons  
A-200 1:50

**Michel P érusse**  
ARCHITECTE  
t 450.641.3366  
f 450.641.4440  
info@mparchitecte.com  
1190 Place Nobel | suite 201 | Boucherville  
Québec | J4B 5L2

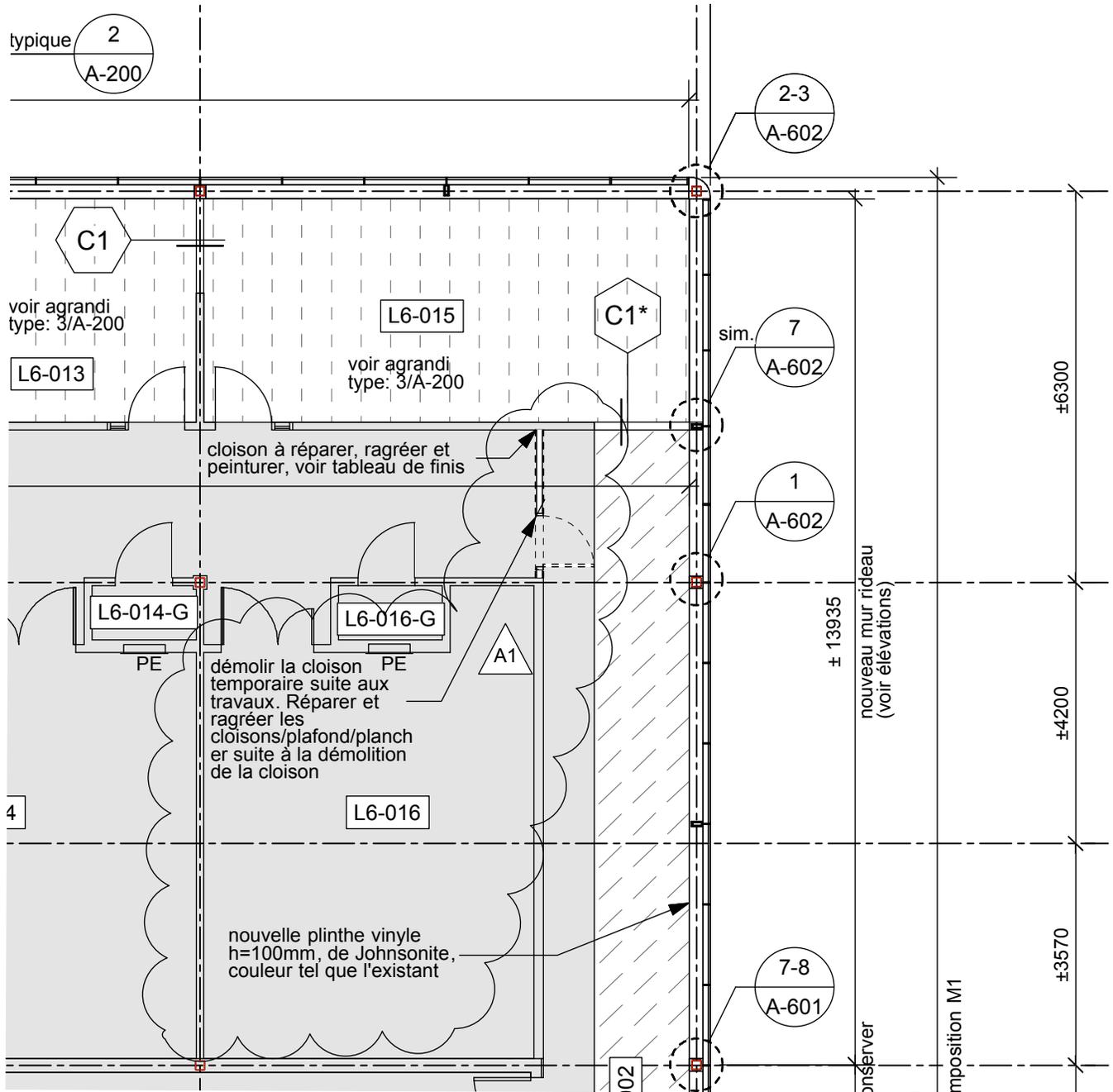
**Travaux de réfection de l'enveloppe thermique  
C.N.R.C. de Boucherville - Façades 2003  
75, boul. de Mortagne, Boucherville (Qc) J4B 6Y4**

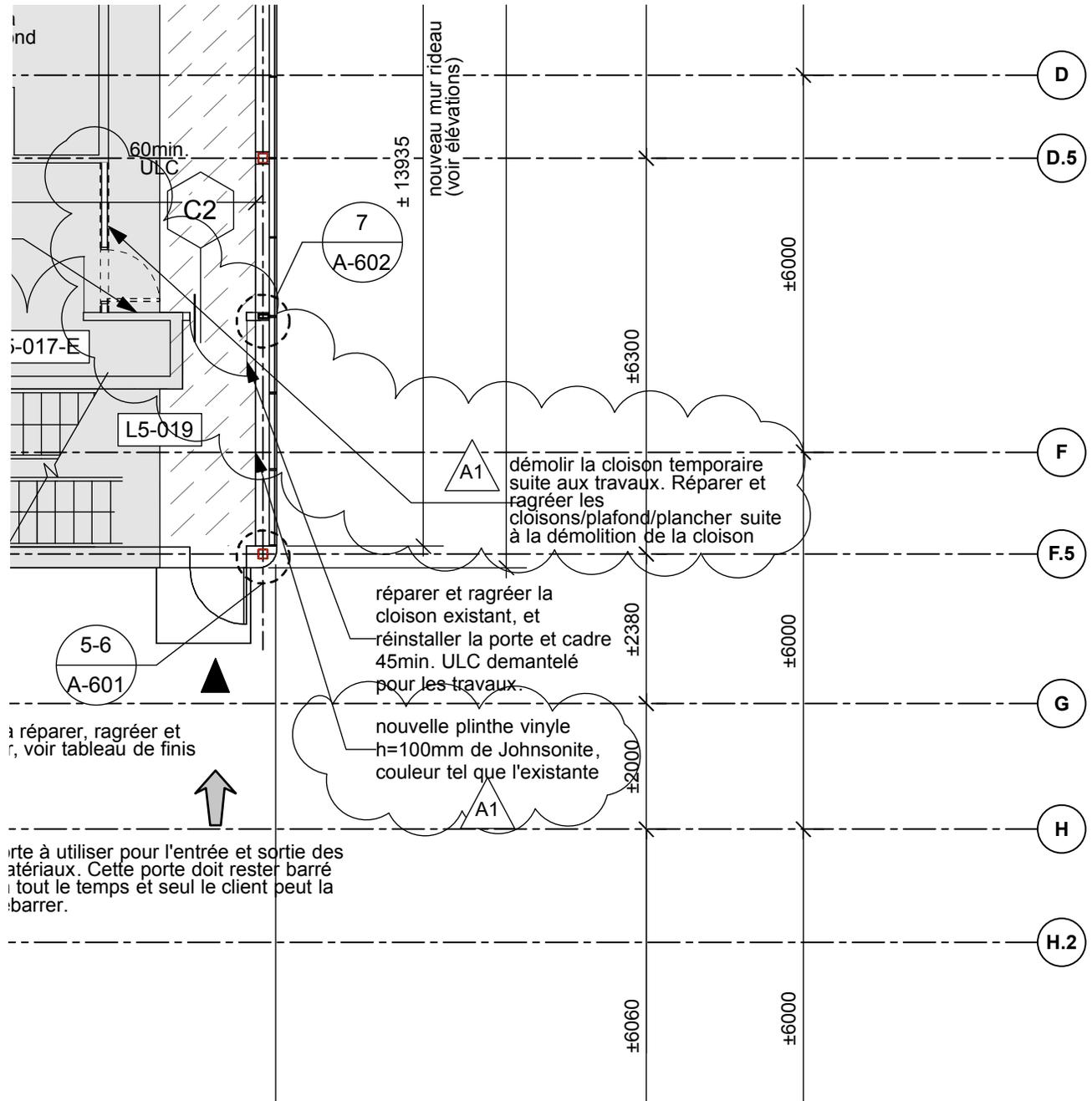
ÉCHELLE : indiquée		RÉFÉRENCE : 3 / A-200	
dossier : B15 1366	DATE: 06-05-2016	PAGE :	11 DE 27

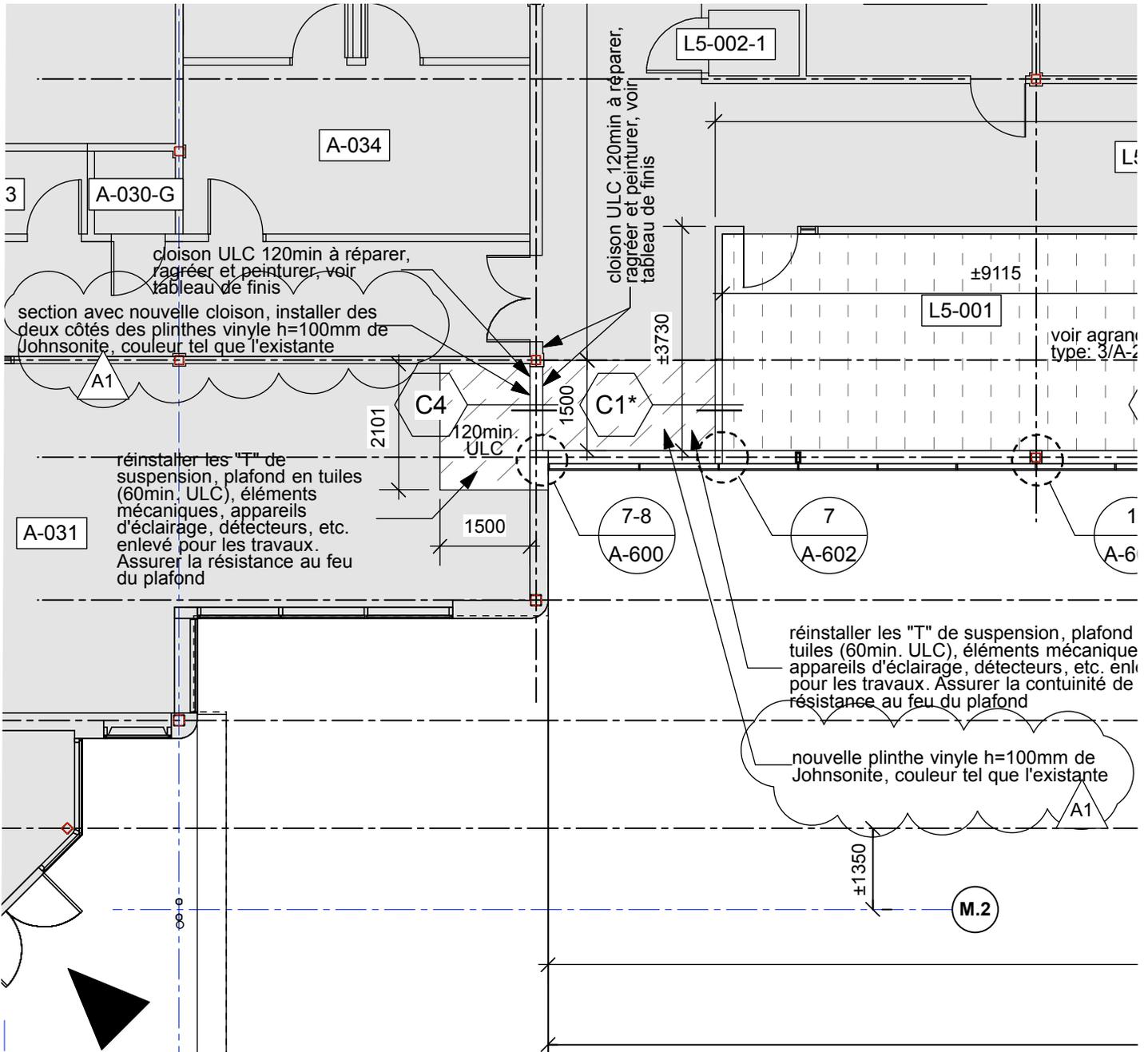


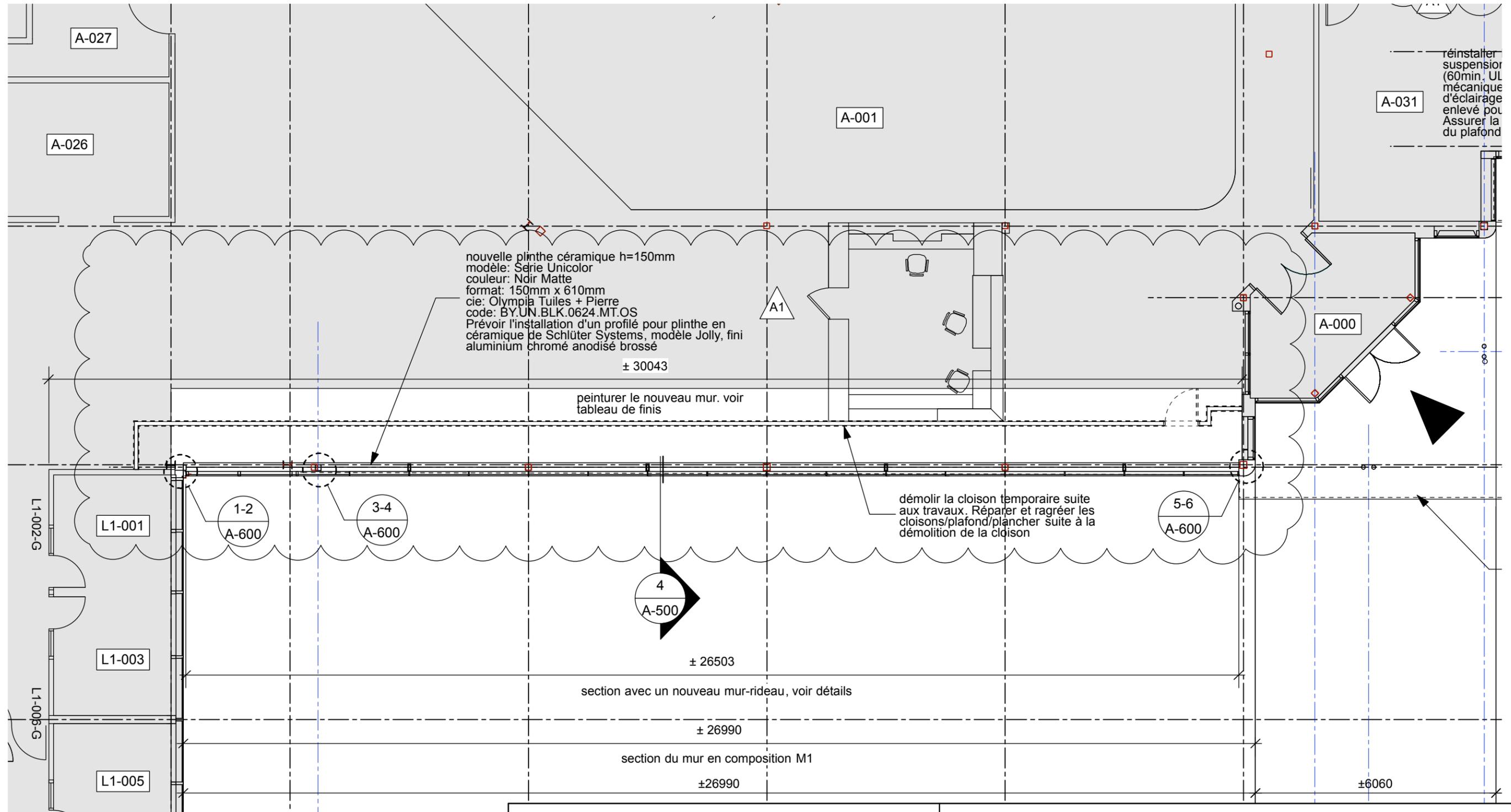
2  
A-200  
Plan de construction salle (typique)  
Ragréage plancher et cloisons  
1:50

 <p>Michel Pérusse ARCHITECTE t 450.641.3366 f 450.641.4440 info@mparchitecte.com 1190 Place Nobel   suite 201   Boucherville Québec   J4B 5L2</p>	<p><b>Travaux de réfection de l'enveloppe thermique</b>  <b>C.N.R.C. de Boucherville - Façades 2003</b>                  75, boul. de Mortagne, Boucherville (Qc) J4B 6Y4</p>		
	<p>ÉCHELLE : indiquée</p>	<p>RÉFÉRENCE : 2 / A-200</p>	
<p>dossier : B15 1366</p>	<p>DATE: 06-05-2016</p>	<p>PAGE : 12 DE 27</p>	









**Michel P érusse**  
 ARCHITECTE  
 t 450 641.3366  
 f 450 641.4440  
 info@mparchitecte.com  
 1190 Place Nobel | suite 201 | Boucherville  
 Québec | J4B 5L2

**Travaux de réfection de l'enveloppe thermique  
 C.N.R.C. de Boucherville - Façades 2003  
 75, boul. de Mortagne, Boucherville (Qc) J4B 6Y4**

ÉCHELLE : 1 = 100

RÉFÉRENCE : 1 / A-200

dossier : B15 1366

DATE: 06-05-2016

PAGE : 16 DE 27

TABLEAU DES FINIS - LOCAUX À REPARER ET RAGRÉER					
NUMÉRO PIÈCE	PLANCHER	MURS/ CLOISONS	PLINTHE	PLAFOND	REMARQUE
<b>REZ-DE-CHAUSSÉE</b>					
A-001	TVE	P	PV2	N/A	
L5-000	TVE	P	PV2	TAE	1
L5-L6-001	TVE	P	PV2	TAE	1
L5-L6-002	TVE	P	PV2	TAE	1
L6-000	TVE	P	PV2	TAE	1
ESCALIER L5-019	TVE	P	PV2	TAE	1
A-011-M	TVE	P	PV2	TAE	1
A-031	TVE	P	PV2	TAE	1
L5-007	TVE	P	PV2	TAE	1
L5-011	TVE	P	PV2	TAE	1
L5-015M	TVE	P	PV2	TAE	1
L6-001	TVE	P	PV2	TAE	1
L6-011	TVE	P	PV2	TAE	1

TABLEAU DES FINIS - LOCAUX À REPARER ET RAGRÉER					
NUMÉRO PIÈCE	PLANCHER	MURS/ CLOISONS	PLINTHE	PLAFOND	REMARQUE
<b>2ième ÉTAGE</b>					
CORRIDOR L5-100	TVE	P	PV2	TAE	1
CORRIDOR L6-100	TVE	P	PV2	TAE	1
ESCALIER L5-119	TVE	P	PV2	TAE	1
A-114	TVE	P	PV2	TAE	1
A-150	TVE	P	PV2	TAE	1
A-151	TVE	P	PV2	TAE	1
A-174	TVE	P	PV2	TAE	1
A-175	TVE	P	PV2	TAE	1
A-176	TVE	P	PV2	TAE	1
A-180	TVE	P	PV2	TAE	1
L5-111	TVE	P	PV2	TAE	1
L5-117-M	TVE	P	PV2	TAE	1
L6-103	TVE	P	PV2	TAE	1
L6-107	TVE	P	PV2	TAE	1

**LÉGENDE DES FINIS:**

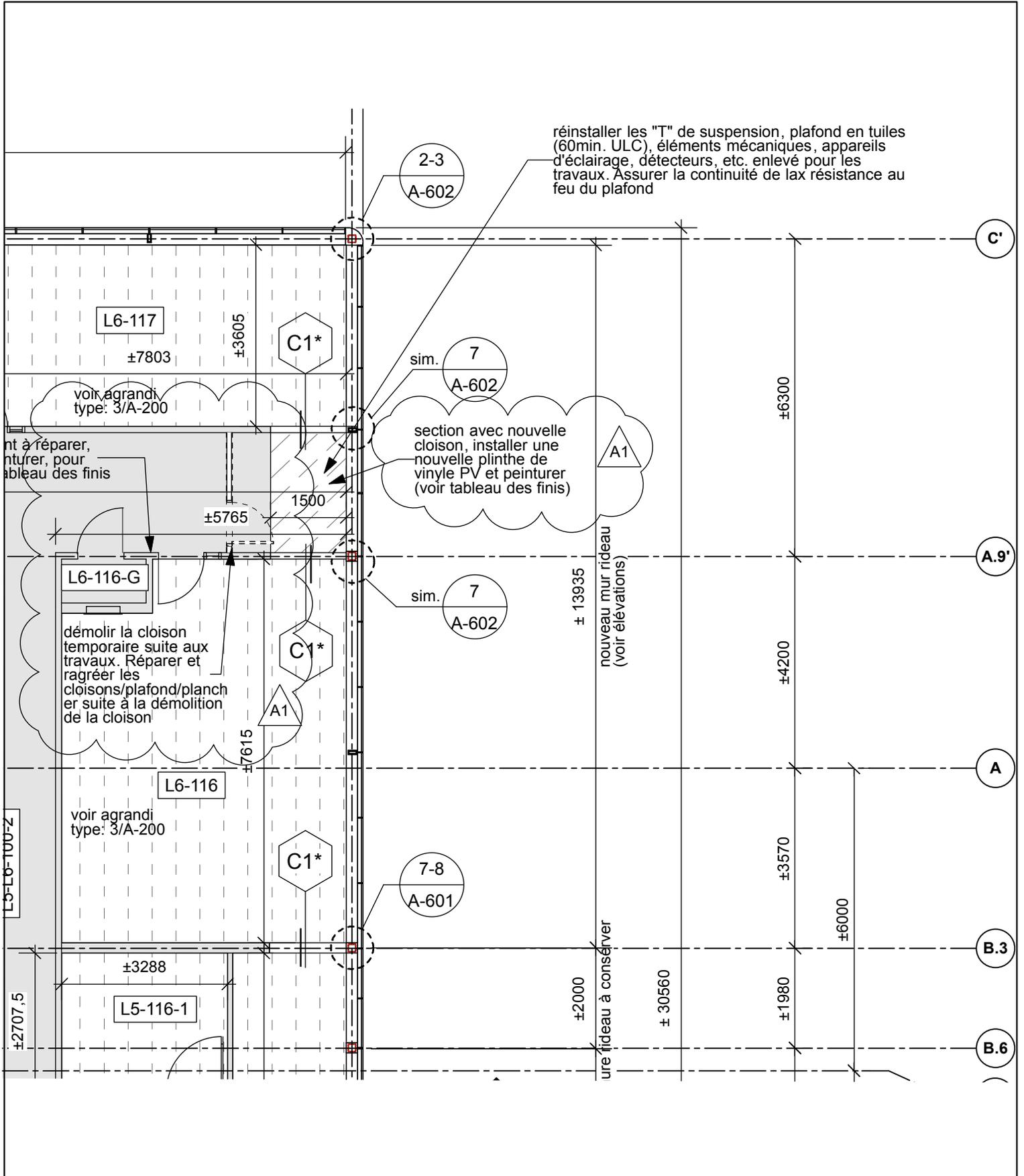
PV2 Plinthe vinyle tel que l'existante  
 Hauteur: 100mm (4")  
 Couleur: tel que l'existante  
 Fabricant: Johnsonite

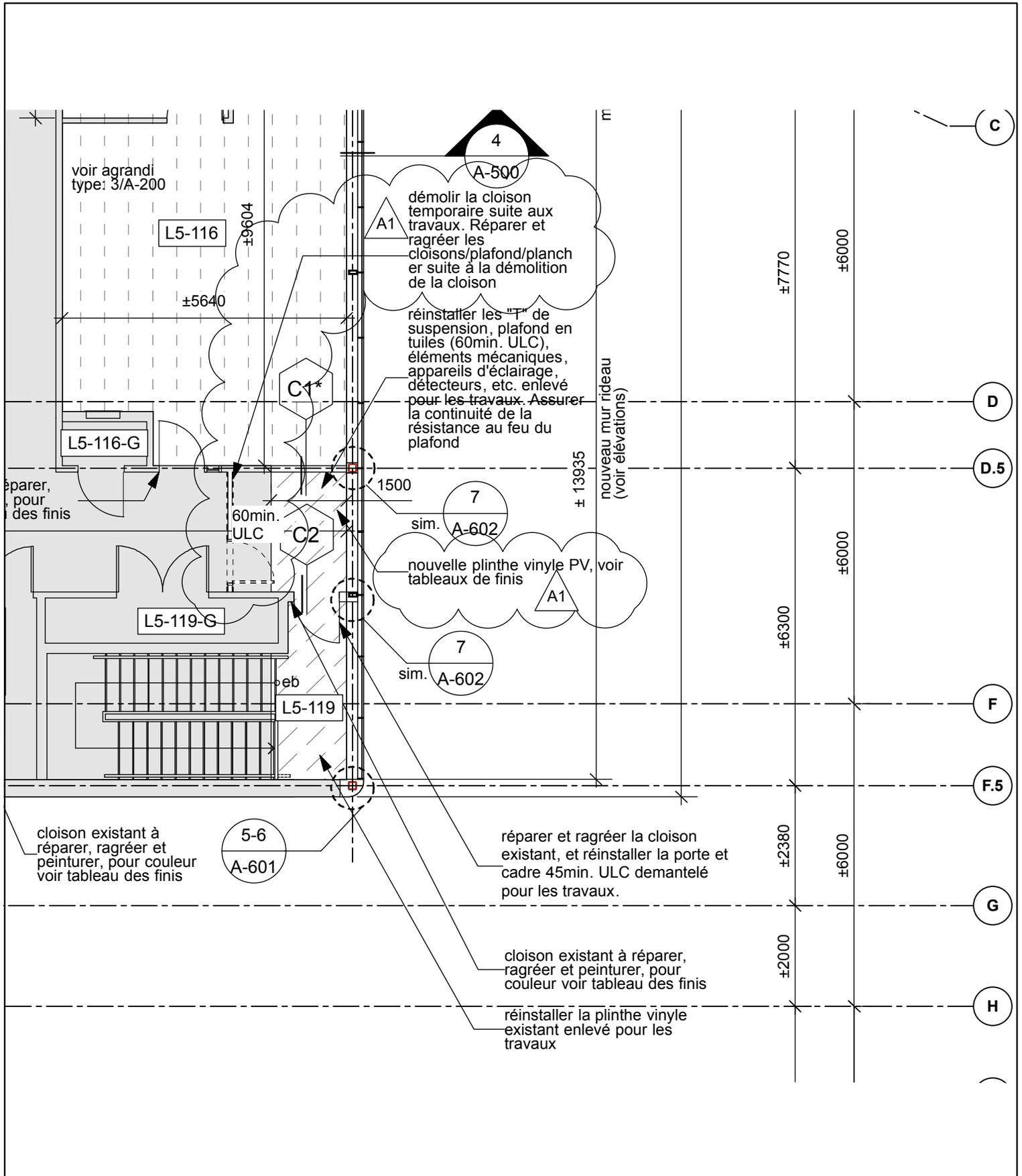


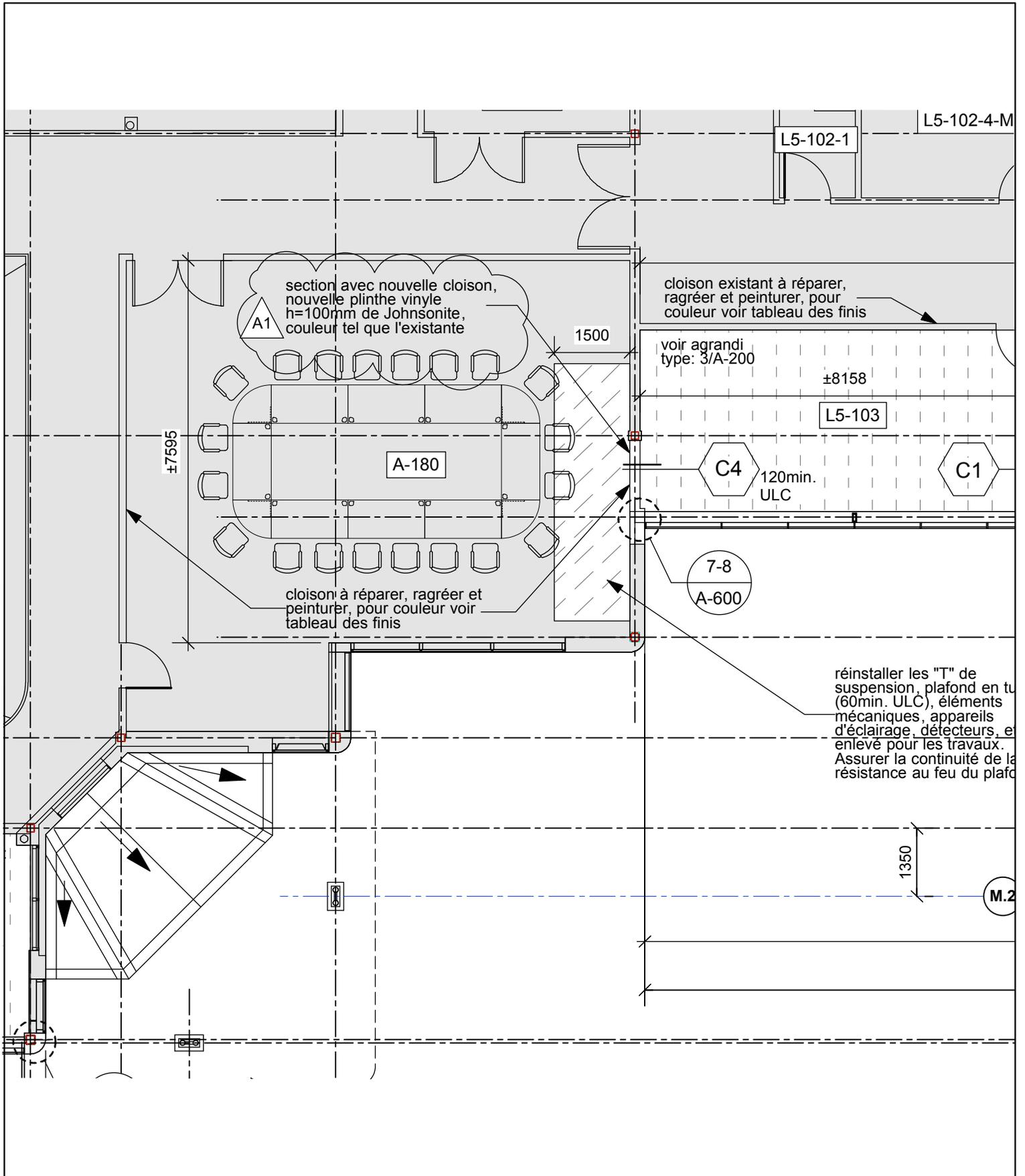
**Michel P érusse**  
 A R C H I T E C T E  
 t 450.641.3366  
 f 450.641.4440  
 info@mparchitecte.com  
 1190 Place Nobel | suite 201 | Boucherville  
 Québec | J4B 5L2

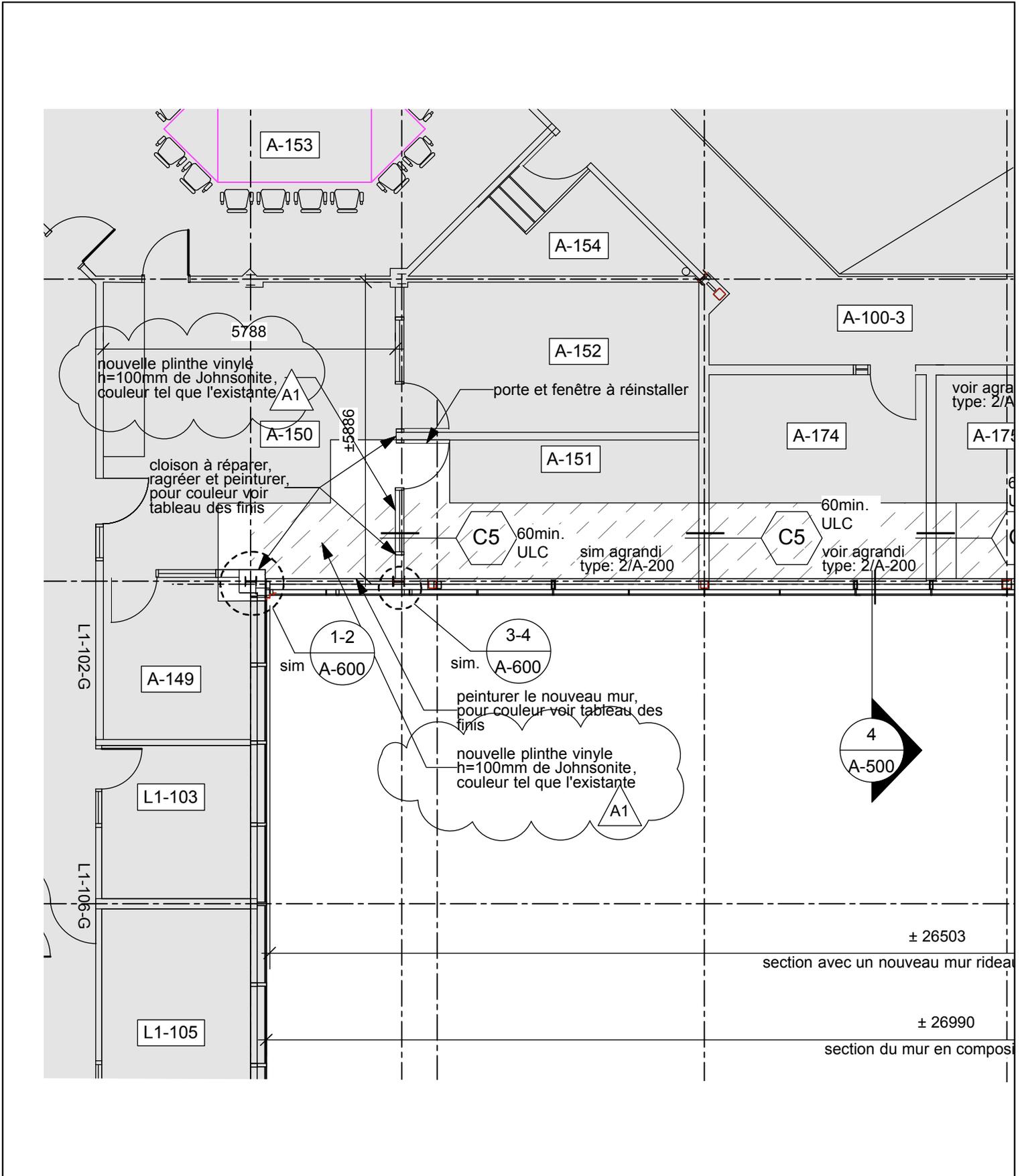
**Travaux de réfection de l'enveloppe thermique  
 C.N.R.C. de Boucherville - Façades 2003  
 75, boul. de Mortagne, Boucherville (Qc) J4B 6Y4**

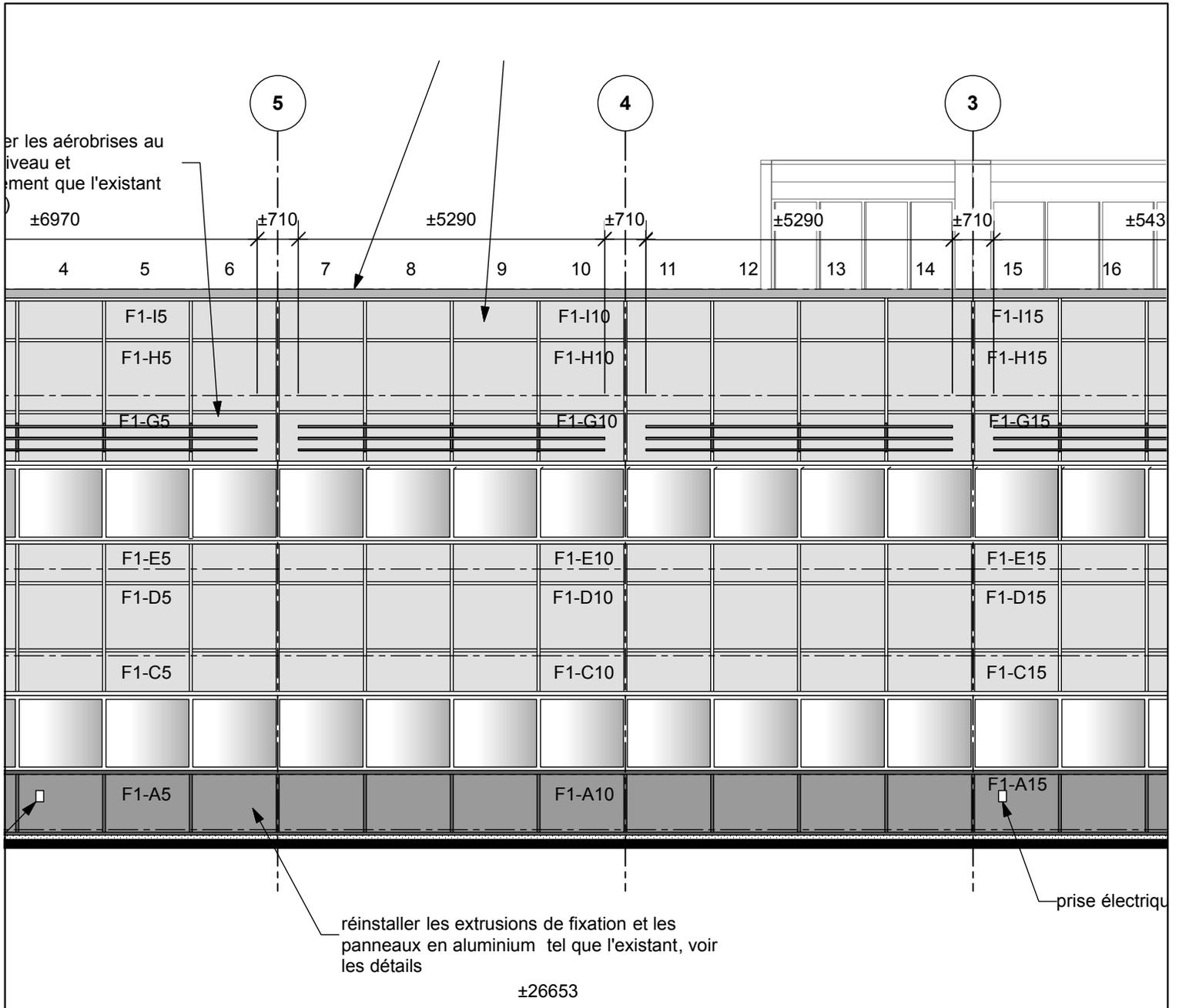
ÉCHELLE : n/a		RÉFÉRENCE : A-201	
dossier : B15 1366	DATE: 06-05-2016	PAGE :	17 DE 27





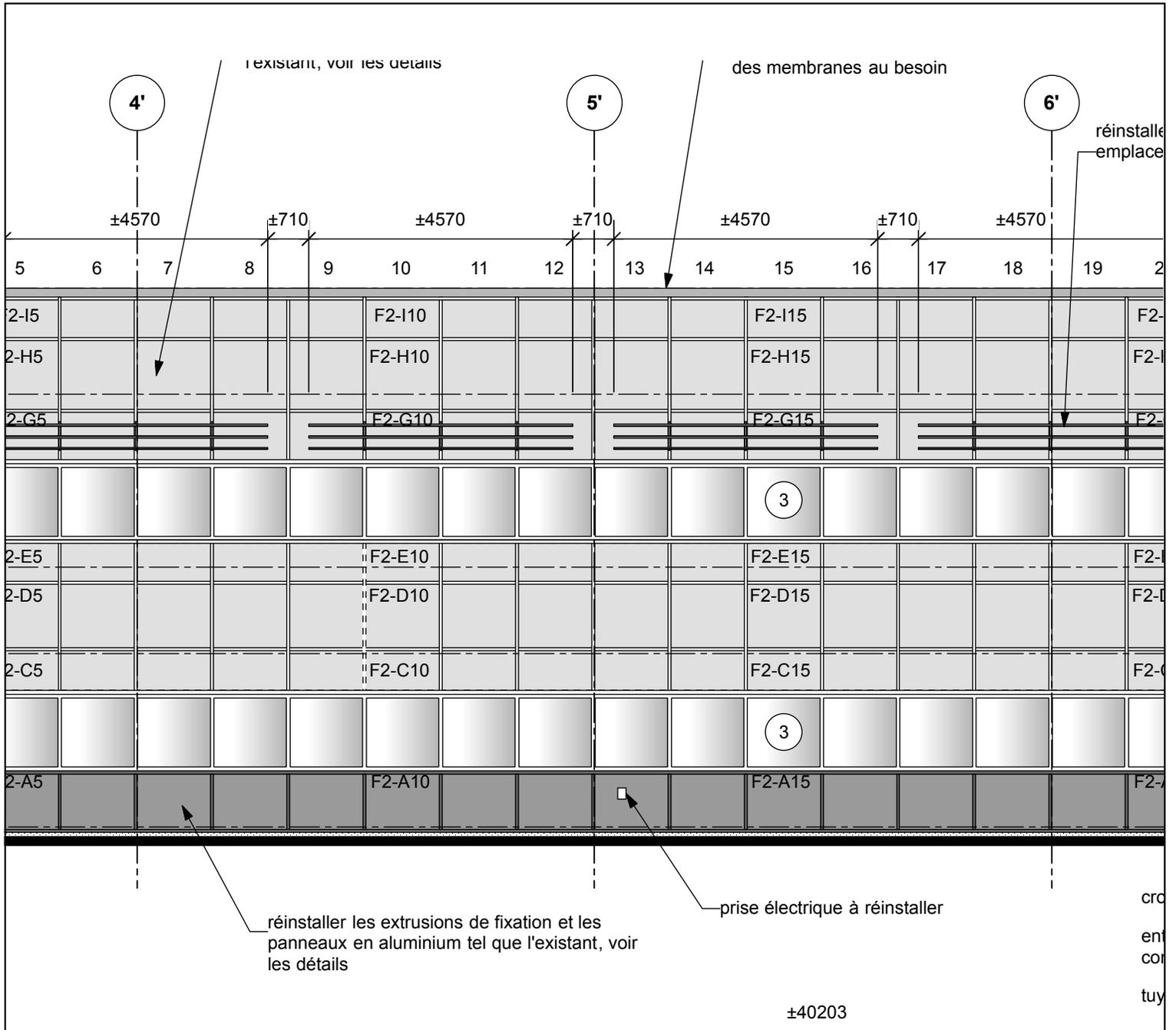






**existante à modifier - Façade F1**

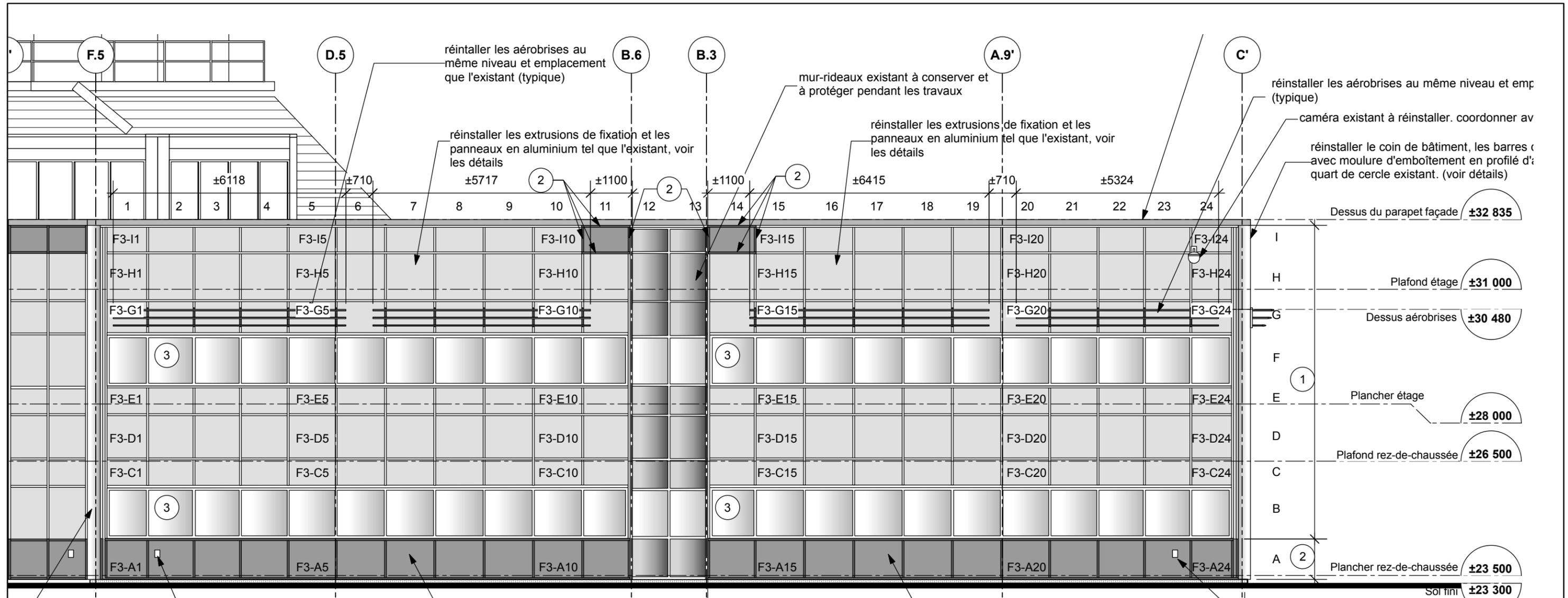

 superficie panneaux en  
 aluminium ±253,90 m.ca.



**existante à modifier - façade F2**



superficie panneaux en aluminium ±300,65 m.ca.



**existante à modifier - façade F3**  
 A1 superficie panneaux en aluminium ±98,15 m.ca.

**existante à conserver**

**existante à modifier - façade F3**  
 A1 superficie panneaux en aluminium ±98,15 m.ca.

**Michel P érusse**  
 ARCHITECTE  
 t 450.641.3366  
 f 450.641.4440  
 info@mparchitecte.com  
 1190 Place Nobel | suite 201 | Boucherville  
 Québec | J4B 5L2

**Travaux de réfection de l'enveloppe thermique  
 C.N.R.C. de Boucherville - Façades 2003**  
 75, boul. de Mortagne, Boucherville (Qc) J4B 6Y4

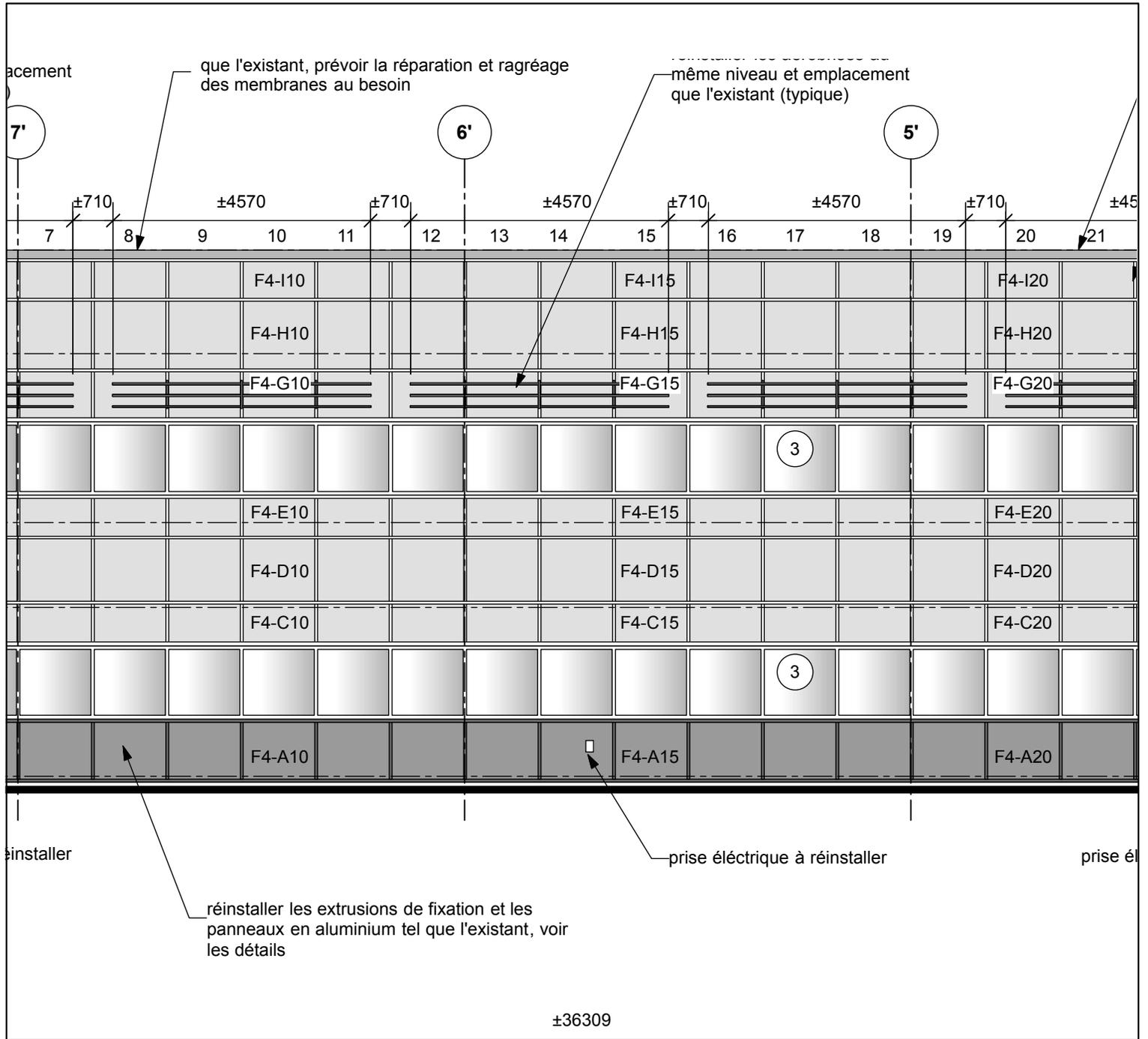
ÉCHELLE : 1 = 100

RÉFÉRENCE : 2 / A-300

dossier : B15 1366

DATE: 06-05-2016

PAGE : 24 DE 27



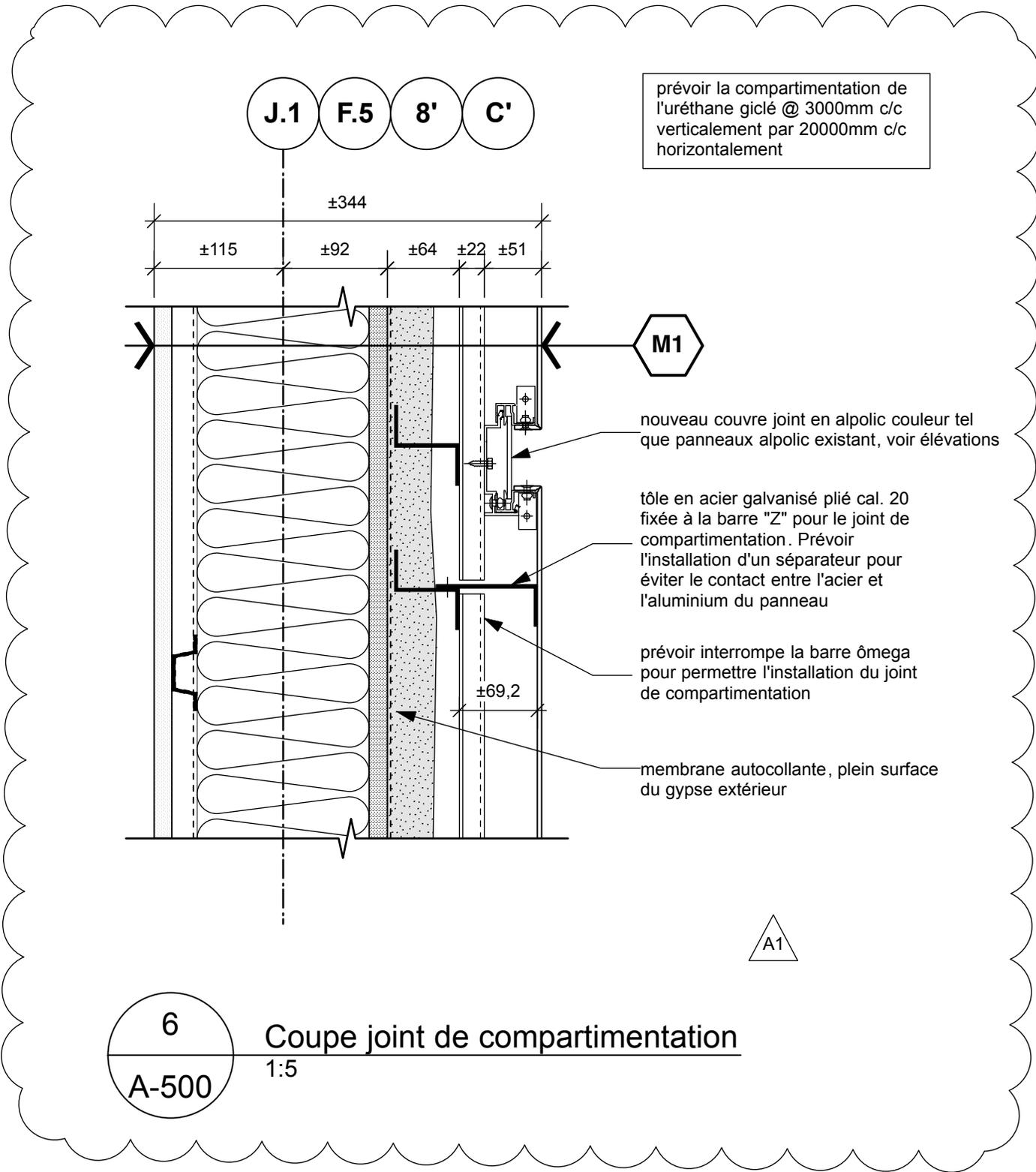
**existante à modifier - façade F4**

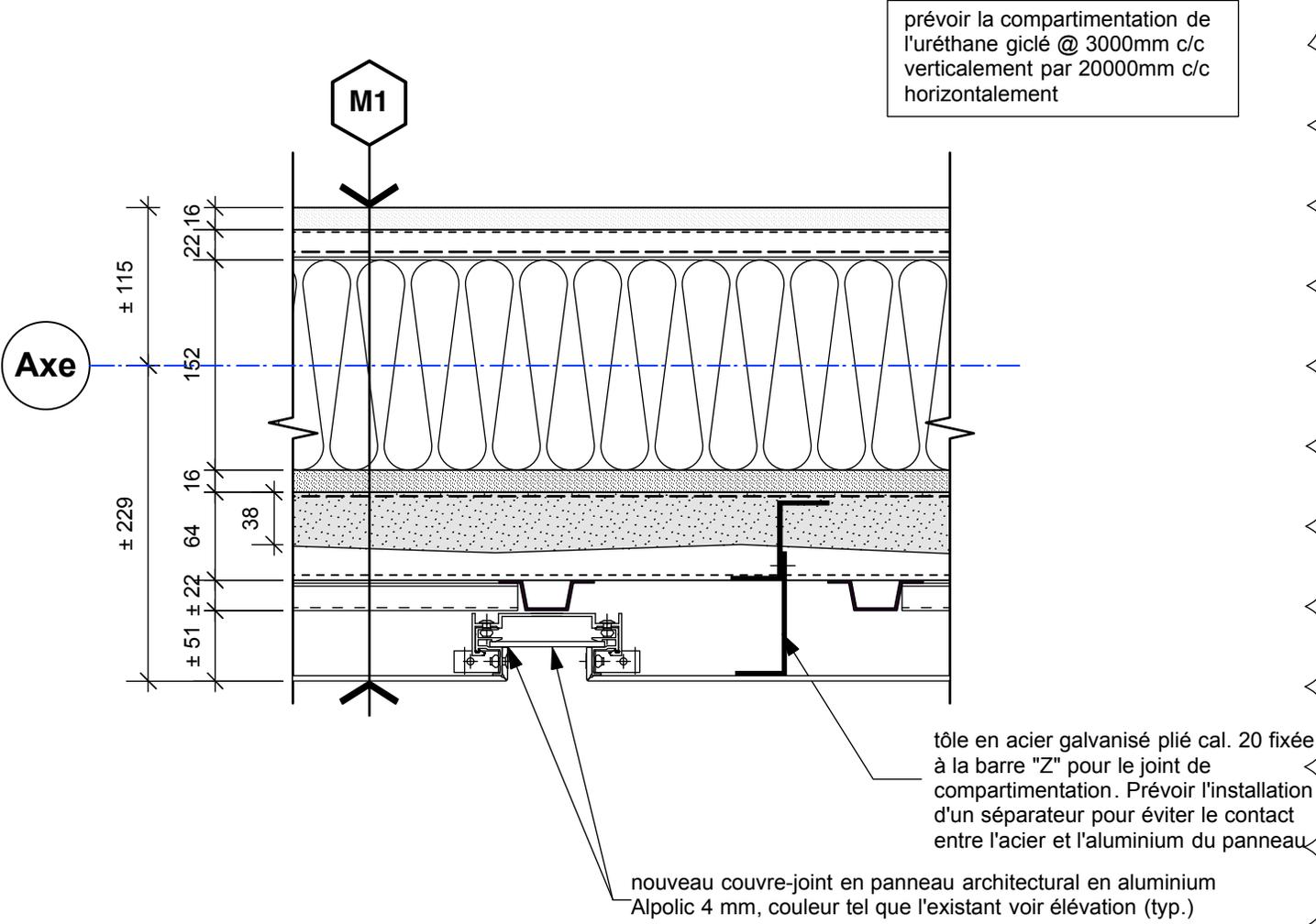
superficie panneaux en aluminium ±343,05 m.ca.

A1

**Michel Pérusse**  
 ARCHITECTE  
 t 450.641.3366  
 f 450.641.4440  
 info@mparchitecte.com  
 1190 Place Nobel | suite 201 | Boucherville  
 Québec | J4B 5L2

**Travaux de réfection de l'enveloppe thermique**  
**C.N.R.C. de Boucherville - Façades 2003**  
 75, boul. de Mortagne, Boucherville (Qc) J4B 6Y4





8 / A-601 **Détail joint de compartimentation uréthane giclé** 1:5 A1